

● **LIGNE MINIÈRE EST**
Les travaux
se poursuivent à une
cadence accélérée pour
livrer le projet dans
les délais impartis (P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● **POUR UNE AGRICULTURE MODERNE ET RENTABLE**

L'impératif d'investir dans la mécanisation et de développer les compétences humaines

(P4)

● **ALGÉRIE – EUROPE**

Vers un partenariat stratégique dans un monde en recomposition

Dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques, les recompositions énergétiques et la redéfinition des équilibres de puissance, les relations entre l'Algérie et l'Europe prennent une dimension nouvelle, à la fois stratégique et historique. Nous assistons à un moment charnière où la proximité géographique, l'interdépendance économique et les enjeux sécuritaires communs imposent une lecture renouvelée de ce partenariat.

(Lire en Page 3)



● **SYSTÈME NATIONAL D'IMMATRICULATION
DES VÉHICULES**

**Entame
de la
deuxième
phase dès ce dimanche**



(P4)

● **PALESTINE OCCUPÉE**

**La Flottille mondiale
Sumud quitte Marseille
pour une mission d'aide
vers Gaza**

(P12)

Deux ogives d'un missile iranien tombent près du ministère israélien de la Défense



Deux débris de missile appartenant à la riposte iranienne menée samedi matin à l'aide de missiles à ogives multiples sont tombés près du complexe du ministère de la Défense du gouvernement sioniste. Des médias ont indiqué que 2 ogives issues des missiles à ogives multiples iraniens sont tombées à proximité du complexe du ministère de la Défense à Tel-Aviv, connu sous le nom de « Kirya ». L'armée sioniste a pour sa part affirmé que les ogives avaient frappé un parking jouxtant la Kirya, faisant état de dégâts dans la zone. Dans l'entité sioniste, la diffusion d'informations relatives aux zones militaires et stratégiques touchées par les missiles iraniens est bloquée par le mécanisme de censure militaire.

Outre les dommages causés par les missiles iraniens sur des sites militaires et stratégiques, les médias ne sont pas non plus autorisés à publier images et photographies montrant les points de tir des missiles de défense aérienne.

En Israël, les informations relatives aux frappes ayant endommagé des sites militaires et stratégiques ne peuvent être publiées qu'après autorisation de l'unité de censure militaire au sein de l'armée sioniste.

Israël et les États-Unis ont lancé une attaque militaire contre l'Iran le 28 février, alors que des négociations étaient en cours entre Téhéran et Washington. L'Iran a riposté en frappant des cibles en Israël ainsi que dans plusieurs pays de la région abritant des bases américaines.

L'Institut Pasteur en Iran, ciblé par les États-Unis et Israël, annonce qu'il poursuivra ses travaux

L'Institut Pasteur de Téhéran, la capitale de l'Iran, pris pour cible par les États-Unis et Israël, a annoncé que ses activités dans le domaine de la santé se poursuivraient en dépit des attaques. L'Institut Pasteur a publié un communiqué concernant les attaques américaines et israéliennes. Le communiqué indique que les États-Unis et Israël ont mené des attaques contre l'institut à deux reprises, le 28 février et le 23 mars, précisant : « Lors de ces attaques, la Banque de cellules, les départements du Paludisme et de la Recherche clinique, ainsi que certaines unités d'ingénierie et de sécurité, fruit de décennies de travail, ont été gravement endommagés ou complètement détruits. » Par ailleurs, la déclaration souligne que les États-Unis et Israël ont avancé le prétexte d'une « pollution environnementale » pour détourner la réaction de l'opinion publique internationale à la suite des frappes contre l'Institut Pasteur, tout en insistant sur le fait qu'il n'y a eu aucune contamination chimique après les attaques.

Rappelant que l'Institut Pasteur poursuit ses activités malgré les attaques, en maintenant tout particulièrement sa production dans le domaine des vaccins et des sérums, le communiqué affirme : « La communauté scientifique iranienne a la capacité de se redévelopper face aux menaces et aux difficultés. » L'Institut Pasteur d'Iran, qui figure parmi les plus anciens centres de production, de recherche, de technologie et de prestation de services de santé au monde, se distingue à l'échelle internationale fort de ses 106 ans d'histoire, particulièrement dans la recherche et la production de vaccins.

Israël et les États-Unis ont lancé une attaque militaire contre l'Iran le 28 février, alors que des négociations étaient en cours entre Téhéran et Washington. L'Iran a riposté en frappant des cibles en Israël ainsi que dans plusieurs pays de la région abritant des bases américaines.

Erdogan reçoit le président ukrainien Zelensky à Istanbul

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a accueilli hier, à Istanbul le président ukrainien Volodymyr Zelensky lors d'une cérémonie officielle. À l'issue de cette cérémonie organisée au palais de Dolmabahçe, les deux dirigeants ont entamé un entretien bilatéral.

Plus tôt dans la journée, le directeur de la communication turc Burhanettin Duran avait indiqué sur le réseau social turc NSosyal que les échanges de Zelensky en Türkiye porteraient sur des questions bilatérales, ainsi que sur les efforts visant à instaurer un cessez-le-feu dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine et à parvenir à une solution durable, « avec un accent particulier sur le processus d'Istanbul ».

La Chine et le Canada lancent un dialogue économique à Pékin

La Chine et le Canada ont convenu de lancer une nouvelle série de dialogues économiques et financiers plus tard cette année, marquant une volonté de stabiliser et de renforcer leurs relations face aux défis économiques mondiaux, ont rapporté samedi des médias chinois officiels.

Le ministre chinois des Finances, Lan Fo'an, a tenu des discussions avec son homologue canadien, François-Philippe Champagne, à Pékin, où ils ont échangé sur les relations bilatérales, la coopération économique et les politiques macroéconomiques respectives, selon le journal Global Times, citant le ministère des Finances.

La rencontre a été suivie vendredi de discussions entre le vice-Premier ministre He Lifeng et Champagne, au cours desquelles les deux parties ont convenu de tenir un Dialogue stratégique économique et financier Chine-Canada au second semestre de l'année.

He, qui dirigera la participation chinoise au mécanisme, a souligné la nécessité de mettre en œuvre le consensus atteint par les dirigeants des deux pays et a appelé à un renforcement de la coopération dans le commerce, la finance et d'autres secteurs économiques.

Ce dialogue prévu intervient alors que les deux pays cherchent à naviguer dans un contexte économique mondial complexe et à maintenir des relations économiques bilatérales stables, selon l'agence de presse officielle chinoise Xinhua.

En février, la Chine a autorisé les détenteurs de passeports ordinaires canadiens à entrer sans visa pour des séjours allant jusqu'à 30 jours à des fins professionnelles, touristiques, familiales, d'échanges ou de transit.

Cette mesure a été qualifiée de « renouveau » des relations du Canada avec la Chine par le Premier ministre canadien Mark Carney, qui s'est rendu à Pékin plus tôt cette année pour rencontrer le président Xi Jinping et d'autres hauts responsables.



Artemis 2 : la Lune attendra, les toilettes ont déjà lâché

Quelques heures après le décollage historique d'Artemis 2, l'équipage du vaisseau Orion a affronté son premier imprévu : une panne du système de collecte d'urine. Christina Koch a diagnostiqué le blocage du ventilateur et l'a réparé en vol avec Houston. Un incident terre à terre qui rappelle que l'espace n'épargne aucun détail. Le vaisseau Orion, baptisé « Integrity » par ses quatre occupants, venait tout juste de quitter le Kennedy Space Center quand Christina Koch a signalé un dysfonctionnement. Le ventilateur chargé d'aspirer les fluides des toilettes vers le réservoir était bloqué. La partie solide du dispositif, elle, fonctionnait encore. Un ventilateur bloqué, quatre astronautes en apesanteur, et Houston en renfort. Au sol, les contrôleurs de vol ont immédiatement élaboré une procédure de dépannage. Koch l'a exécutée pas à pas avant de confirmer que tout était rétabli. La Capcom Amy Dill a annoncé sobriement que les toilettes étaient de nouveau « pleinement utilisables ». À bord, on a entendu des applaudissements, et Koch a répondu avec un sourire dans la voix : « C'est juste le début ». L'anecdote prête à sourire, mais elle en dit long sur la vie à bord d'un habitacle de la taille de deux SUV où quatre personnes cohabitent pendant dix jours. « L'unique endroit de notre mission où l'on peut se sentir seul un instant », avait d'ailleurs plaisanté Jeremy Hansen, spécialiste de mission, dans une vidéo de la Nasa avant le vol. Sur les réseaux, les réactions ont « fusé ». Les internautes se sont moqués de la situation un rien gênante pour une mission aussi exposée. Un Américain plaisantait ainsi : « Houston, problème de toilettes ! [...] En attendant, les astronautes optent pour des solutions plus traditionnelles » illustrant son propos par une vidéo d'astronaute projetant les déchets dans l'espace.

Texas : le plus grand centre ICE sous contrôle fédéral

Une enquête fédérale menée dans le plus grand centre de l'agence américaine de l'immigration et des douanes (ICE) au Texas n'a trouvé aucune preuve de mauvais traitements envers les détenus, selon des informations médiatiques publiées vendredi. L'inspection interne du centre ICE d'El Paso, rendue publique cette semaine, a toutefois relevé des dizaines de manquements en matière de sécurité lors d'une visite d'inspecteurs fédéraux.

Au total, 49 défaillances ont été identifiées au Camp East Montana au cours de cette inspection de trois jours. Le rapport indique que 22 violations concernent « l'usage de la force et des moyens de contrainte », incluant l'absence de documentation de certains incidents, l'absence d'examen médicaux après des altercations physiques et le défaut d'enregistrement vidéo de certains événements. Malgré ces manquements, le rapport précise qu'aucun des 49 détenus interrogés de manière aléatoire n'a signalé de discrimination, de mauvais traitements ou d'abus.

Le département de la Sécurité intérieure (DHS), qui supervise l'agence, a indiqué qu'un nouveau prestataire avait récemment été recruté pour gérer le centre au Texas, ajoutant qu'il cherche « en permanence à améliorer les conditions de détention afin d'assurer les meilleurs soins possibles aux migrants en situation irrégulière sous sa garde ».

« Ce nouveau prestataire permettra à Camp East Montana de continuer à respecter les normes de détention les plus élevées tout en offrant davantage de soins médicaux sur place », ont déclaré les responsables du DHS dans un communiqué. « Ce contrat prévoit également davantage de personnel sur site et un dispositif précis de contrôle qualité. ICE exercera une surveillance renforcée des prestataires dans ce centre. »

Cette inspection intervient alors que des inquiétudes ont été exprimées par des élus et des accusations formulées par des défenseurs des migrants concernant de possibles mauvais traitements dans ce centre, ouvert en 2025, dans le cadre de la politique de lutte contre l'immigration illégale menée par l'administration Trump.

Trois personnes sont mortes dans cette installation d'un coût de 1,2 milliard de dollars, dont un migrant cubain dont le décès a été qualifié d'homicide par le médecin légiste local.

Les autorités ont indiqué que des mesures étaient en cours pour corriger les problèmes identifiés et garantir un traitement sûr et humain des détenus.

« ICE continuera de veiller à ce que tous les détenus sous sa responsabilité bénéficient du niveau de soins, de services et de soutien médical nécessaire, conformément à nos normes élevées de détention », ont ajouté les responsables.

ALGÉRIE – EUROPE

Vers un partenariat stratégique dans un monde en recomposition

PAR : SALAH LAKOUES

Dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques, les recompositions énergétiques et la redéfinition des équilibres de puissance, les relations entre l'Algérie et l'Europe prennent une dimension nouvelle, à la fois stratégique et historique. Nous assistons à un moment charnière où la proximité géographique, l'interdépendance économique et les enjeux sécuritaires communs imposent une lecture renouvelée de ce partenariat.

L'Algérie, forte de sa stabilité relative, de ses ressources énergétiques et de sa diplomatie fondée sur le non-alignement, se positionne comme un acteur incontournable pour la sécurité énergétique et la stabilité méditerranéenne. De son côté, l'Europe, confrontée à des défis énergétiques, migratoires et sécuritaires, cherche à diversifier ses partenaires et à renforcer ses liens avec son voisin du Sud. Dans cette dynamique, nous devons analyser comment cette relation peut évoluer vers un partenariat équilibré, fondé sur le respect mutuel, la coopération économique et la convergence stratégique. Entre opportunités et défis, la relation Algérie-Europe apparaît désormais comme un levier majeur pour construire un espace méditerranéen plus stable, plus intégré et plus souverain face aux bouleversements du système international.

CONFLIT USA-ISRAËL-IRAN : QUELS ENJEUX GÉOPOLITIQUES ET QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ALGÉRIE ET L'EUROPE ?

Le conflit entre les États-Unis, Israël et l'Iran ne constitue pas seulement une crise régionale. Il représente un tournant majeur susceptible de redessiner durablement l'équilibre mondial, tant sur le plan géopolitique, énergétique que stratégique. Après les événements en Palestine, au Liban et dans le Golfe, la carte du Moyen-Orient ne sera plus jamais la même, annonçant une mutation géostratégique profonde aux conséquences globales.

UNE GUERRE AUX RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES

Nous constatons que ce conflit intervient dans un contexte économique mondial déjà fragile. Avant même l'escalade militaire, la croissance mondiale était estimée entre 2,6 % et 3,3 %. La guerre agit désormais comme un choc négatif sur l'offre mondiale, entraînant inflation, perturbation des chaînes d'approvisionnement et ralentissement économique. La fermeture partielle du détroit d'Ormuz, par lequel transitent environ 20 à 25 % des flux d'hydrocarbures, accentue ces tensions. Cette situation provoque une hausse des prix de l'énergie, avec un pétrole pouvant fluctuer entre 100 et 120 dollars le baril, et une augmentation importante du coût du gaz. Cette flambée énergétique entraîne un ralentissement économique mondial, notamment en Europe où la croissance pourrait tomber à 0,5 % au second semestre 2026, confirmant la forte dépendance énergétique du continent.

LES OBJECTIFS GÉOPOLITIQUES DES GRANDES PUISSANCES

Nous observons que les États-Unis cherchent avant tout à préserver leur leadership mondial face à la Chine, à sécuriser l'approvisionnement énergétique et à maintenir le rôle dominant du dollar. Cette stratégie s'accompagne d'une militarisation accrue et de dépenses militaires considérables pouvant atteindre plus de 100 milliards de dollars selon la durée du conflit. De son côté, l'Iran, malgré ses ressources énergétiques importantes, fait face à une pression économique intense avec une inflation élevée, une monnaie affaiblie et une contraction économique prévue. Toutefois, le pays conserve une certaine résilience grâce à ses liens avec la Chine et la Russie. Israël, quant à lui, subit également un coût économique majeur. Les opérations militaires coûtent plusieurs centaines de millions de dollars par jour, tandis que la guerre a déjà entraîné une perte importante de croissance économique.

UNE TRANSFORMATION STRATÉGIQUE DU MOYEN-ORIENT

Nous assistons à une évolution de la nature du conflit. Les infrastructures énergétiques, hydrauliques et industrielles deviennent désormais des cibles stratégiques. Cette militarisation des ressources vitales menace directement le fonctionnement économique de la région. Cette situation accentue les risques d'embrasement régional, tout en rendant nécessaire, à moyen terme, une solution négociée, car aucun acteur ne peut supporter durablement le coût économique et militaire de cette confrontation.

IMPACT SUR L'AFRIQUE ET POSITION STRATÉGIQUE DE L'ALGÉRIE

Nous constatons que l'Afrique reste structurellement vulnérable aux chocs externes. Le conflit pourrait coûter jusqu'à trois points de croissance aux économies africaines, en raison de la baisse des investissements et de la hausse des prix des importations. Cependant, cette crise représente également une opportunité stratégique pour l'Algérie. Dans un contexte où l'Europe cherche à diversifier ses sources d'énergie, nous disposons d'atouts majeurs : une position géographique stratégique proche de l'Europe, des réserves importantes de gaz naturel, une infrastructure d'exportation déjà existante, une diplomatie équilibrée et non alignée.

RELATIONS ALGÉRIE – EUROPE : UNE CONVERGENCE STRATÉGIQUE

Nous constatons que l'Europe, fortement dépendante du Moyen-Orient, est directement affectée par l'instabilité. Cette situation renforce l'intérêt pour des partenaires fiables et proches, comme l'Algérie. Dans ce contexte, nous pouvons renforcer : la coopération énergétique à long terme, les investissements européens dans les infrastructures algériennes, les partenariats industriels et technologiques, la coopération sécuritaire méditerranéenne. La crise énergétique actuelle repositionne ainsi l'Algérie comme un acteur clé de la sécurité énergétique européenne.

UNE OPPORTUNITÉ GÉOPOLITIQUE POUR L'ALGÉRIE

Face à ces mutations, nous devons adopter une stratégie proactive reposant sur : La diversification économique, l'industrialisation, le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la diplomatie régionale, la consolidation de la cohésion interne. Ces éléments constituent les leviers essentiels pour limiter les effets de la crise et renforcer notre souveraineté. Nous sommes face à une transformation majeure de l'ordre mondial. Le conflit USA-Israël-Iran ne se limite pas à une confrontation militaire ; il redéfinit les équilibres énergétiques, économiques et géopolitiques. Dans ce contexte, l'Algérie peut jouer un rôle stratégique central entre l'Afrique, l'Europe et le monde arabe. En renforçant notre position énergétique, diplomatique et sécuritaire, nous pouvons transformer cette crise en opportunité historique pour consolider notre influence régionale et internationale.

S. L.



LA CONJONCTURE

Par R. N.

Des opérateurs algériens et britanniques pour bâtir des partenariats dans l'agroalimentaire

La coopération entre l'Algérie et le Royaume-Uni dans le domaine de l'agroalimentaire s'affirme de plus en plus comme un chantier porteur, à la fois économique et stratégique. À l'occasion du Salon international de l'alimentation de Londres (IFE), tenu du 30 mars au 1er avril, une rencontre a été organisée par l'ambassade d'Algérie au Royaume-Uni afin de rapprocher directement les opérateurs algériens et britanniques. Cet événement, placé sous le slogan « Algeria Agrifood Business : Créer des liens avec les partenaires britanniques », a réuni une vingtaine d'entreprises nationales publiques et privées, avec la participation d'environ 150 professionnels du secteur agroalimentaire, venus échanger, explorer des pistes d'affaires et identifier des opportunités concrètes de collaboration. La présence importante de responsables britanniques du commerce a renforcé la dimension « opérationnelle » de la rencontre. En effet, de nombreux acteurs du Royaume-Uni ont pris part à cette réception destinée à créer un cadre propice aux contacts entre producteurs, industriels et partenaires commerciaux. Parmi les invités figuraient notamment le président et le directeur exécutif de la Chambre de commerce britannique, Chris Durkin et Alan Rides, ainsi que la secrétaire générale par intérim de la Chambre arabo-britannique, Rita Massoud. Étaient également présents des représentants du ministère britannique du Commerce et des Affaires, ainsi que l'organisateur du salon IFE, James Murray. Cette forte participation témoigne d'un intérêt croissant du Royaume-Uni pour les opportunités offertes par le marché algérien et, plus largement, pour la capacité de l'Algérie à développer des filières alimentaires capables de répondre aux standards internationaux. Lors de la réception, l'ambassadeur d'Algérie à Londres, Nourredine Yazid, a souligné le rôle central du secteur agricole et agroalimentaire dans la stratégie algérienne de diversification et de modernisation. Il a rappelé que ce secteur représente aujourd'hui environ 19 % du PIB hors hydrocarbures, illustrant sa contribution significative à la création de richesse et à la dynamique de développement national. Le diplomate a aussi présenté le programme ambitieux de modernisation agricole, notamment l'extension des terres irriguées, l'optimisation de la gestion de l'eau, le développement de l'AgriTech, la numérisation progressive des chaînes de valeur et la structuration des filières agro-industrielles. L'objectif est de renforcer la compétitivité des produits algériens et de leur permettre de mieux s'imposer sur les marchés régionaux et internationaux. L'événement a également été l'occasion, pour les partenaires britanniques, de rencontrer les producteurs algériens, d'identifier des domaines de collaboration et de construire des relations durables. Les discussions ont notamment porté sur des thématiques jugées stratégiques : production agroalimentaire durable, AgriTech, transition énergétique, logistique intelligente et transformation industrielle des produits naturels. Dans ce contexte, le Royaume-Uni est apparu comme un partenaire de confiance et un centre d'excellence, reconnu pour ses capacités en recherche, innovation et technologies agricoles avancées. Selon l'ambassadeur, la complémentarité des forces des deux pays ouvre la voie à des projets conjoints susceptibles de générer de la valeur ajoutée et de l'emploi. Dans la même logique, la représentante commerciale du gouvernement britannique, Yasmin Qureshi, a indiqué s'être dite impressionnée par la qualité des produits algériens. Elle a aussi exprimé la volonté de son gouvernement de lever les obstacles pouvant freiner le développement des relations commerciales bilatérales. Elle a relevé un intérêt particulier pour plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, l'industrie, le tourisme et les mines, ce qui montre que la dynamique engagée autour de l'agroalimentaire pourrait s'étendre à d'autres domaines de coopération. Enfin, un jalon institutionnel important a été posé lors de la réception : la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), représentée par Chakib Kouidri, et la Chambre de Commerce de Londres, conduite par Alan Rides, ont signé un mémorandum d'entente. Ce document établit les bases d'une coopération plus structurée et plus fructueuse, en renforçant les échanges et en facilitant la mise en relation d'acteurs économiques. En parallèle, les entreprises algériennes participant au salon ont présenté une diversité de produits du terroir de haute qualité, illustrant le bond réalisé par l'industrie alimentaire nationale. Plusieurs d'entre elles ont déjà réussi à décrocher des contrats pour l'exportation de produits frais, de dattes et d'huile d'olive. Ainsi, la rencontre de Londres ne constitue pas seulement une vitrine commerciale : elle marque une étape concrète vers un partenariat durable entre l'Algérie et le Royaume-Uni, fondé sur l'innovation agricole, l'amélioration de la compétitivité et la construction de liens d'affaires solides.

R.N.

POUR UNE AGRICULTURE MODERNE ET RENTABLE

L'impératif d'investir dans la mécanisation et de développer les compétences humaines

La modernisation de l'agriculture passe, plus que jamais, par deux leviers complémentaires : la mécanisation et la formation humaine. En effet, l'augmentation durable de la production agricole ne dépend pas uniquement des semences ou des conditions climatiques, mais aussi de la capacité des exploitations à travailler avec des outils performants et à mobiliser des compétences techniques solides. À Sidi Bel-Abbes, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El-Mahdi Oualid, a insisté sur l'impératif d'investir dans la mécanisation et de développer les ressources humaines, afin d'améliorer la productivité des cultures et, par conséquent, la rentabilité des exploitants.

Selon les orientations du ministre, le lancement d'une session de formation destinée aux conducteurs de moissonneuses-batteuses, ainsi qu'aux techniciens et cadres de l'Entreprise de développement des cultures agricoles stratégiques (DCAS), illustre l'approche adoptée : former les acteurs qui interviennent

directement sur le terrain, pour garantir une utilisation optimale des équipements. La mécanisation, lorsqu'elle est correctement conduite, permet de réduire les pertes post-récolte, d'accélérer les opérations culturales (labour, semis, traitement, moisson), et d'assurer une meilleure régularité du travail dans les champs. Elle devient ainsi un facteur clé de productivité, car elle limite les erreurs liées au manque de maîtrise et améliore l'organisation globale de la campagne agricole.

LA FORMATION HUMAINE EST DÉTERMINANTE POUR TRANSFORMER LES MACHINES EN VÉRITABLES OUTILS DE PERFORMANCE

Toutefois, la mécanisation seule ne suffit pas. La formation humaine est déterminante pour transformer les machines en véritables outils de performance. Les conducteurs doivent être capables de régler les machines selon la culture, l'humidité des grains, le type de sol et les contraintes de la parcelle. De leur côté, les techniciens et

cadres doivent maîtriser les aspects techniques, la maintenance, la gestion des opérations et le suivi de la qualité. Cette montée en compétences contribue à stabiliser les rendements, à préserver les équipements et à réduire les arrêts imprévus qui peuvent coûter cher aux exploitations.

L'impact attendu est particulièrement clair : le ministre a indiqué que cet effort devrait permettre d'améliorer la productivité des céréales, en passant de 15 quintaux par hectare à 30 quintaux par hectare. Cette progression représente non seulement une hausse de la production, mais aussi une amélioration des revenus, car davantage de rendement signifie davantage de volume commercialisable et une meilleure capacité à couvrir les coûts (intrants, main-d'œuvre, entretien du matériel). À terme, une agriculture modernisée, appuyée par des compétences renforcées, peut aussi mieux répondre aux besoins en sécurité alimentaire et renforcer la résilience du secteur face aux fluctuations économiques.

Ainsi, mécanisation et formation constituent un duo stratégique :



la première augmente la performance physique des travaux, tandis que la seconde garantit l'efficacité, la durabilité et la qualité de l'exécution. Ensemble, ils ouvrent la voie à une agriculture plus moderne, plus productive et plus rentable.

UNE SESSION DE FORMATION, ORGANISÉE À L'UNIVERSITÉ DJILALI-LIABÈS DE SIDI BEL-ABBES POUR 124 PROFESSIONNELS

Cette session de formation, organisée à la salle de conférences de l'Université Djilali-Liabès de Sidi Bel-Abbes, concerne 124 professionnels et est encadrée par des spécialistes de l'Entreprise nationale de production de matériels de récolte (SAMPO). Les participants sui-

vront, pendant trois jours, des cours théoriques pour approfondir leurs connaissances sur les techniques et la conduite des engins de récolte, ainsi qu'une formation pratique au sein de cette même entreprise.

La visite du ministre, accompagné du wali de Sidi Bel-Abbes, Kamel Hadji, se poursuivra par l'inspection du Centre d'excellence algéro-italien pour l'innovation agricole, relevant de l'Entreprise nationale de production de moissonneuses-batteuses et une entreprise de production de matériels agricoles, a-t-on indiqué.

Le ministre présidera également une rencontre avec les agriculteurs de la wilaya de Sidi Bel-Abbes et suivra un exposé sur le bilan des activités des périmètres agricoles dans la région.

Hamza B.

LIGNE MINIÈRE EST

Les travaux se poursuivent à une cadence accélérée pour livrer le projet dans les délais impartis



Les travaux au niveau des différents chantiers et tronçons du projet de la ligne minière Est, reliant les wilayas d'Annaba et de Tébessa, se poursuivent à une cadence accélérée, avec la mobilisation de toutes les capacités matérielles et humaines, afin de livrer le projet dans les délais impartis, indique samedi un communiqué du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base.

Les travaux, y compris de nuit, se poursuivent au niveau des différents chantiers et tronçons de ce projet s'étendant sur 422 km, avec "la mobilisation de toutes les capacités matérielles et humaines, conformément aux instructions du ministre du secteur, Abdelkader Djellaoui, visant à accélérer la cadence de

réalisation et à renforcer le travail continu sur le terrain, afin de livrer le projet dans les délais impartis", précise le communiqué. Dans ce cadre, les entreprises nationales de réalisation, notamment Cosider Travaux Publics, Cosider Ouvrages d'Art, l'entreprise de réalisation des infrastructures ferroviaires (Infrafer) et l'entreprise Sero-Est, sont pleinement mobilisées, aux côtés du partenaire étranger, "poursuivant à une cadence accélérée les travaux, y compris de nuit, à travers les différents tronçons du projet", souligne le ministère. Ces chantiers concernent les travaux de pose de la voie ferrée au niveau du tronçon Dréa-Oued Kebrit (30 km), avec la poursuite des travaux de nuit au point kilométrique (PK) 50, la

poursuite des travaux de soudage au niveau de la gare d'El Hadjar et l'achèvement des travaux de drainage transversal dans la même gare, ajoute le communiqué.

Cosider Travaux Publics poursuit les travaux de soudage des rails au niveau de la gare d'El Hadjar et les travaux de bourrage des voies au PK 26, tandis qu'Infrafer poursuit ses interventions nocturnes sur le terrain au PK 24 et les travaux de soudage électrique des rails au niveau de la gare de voyageurs d'El Hadjar. Parallèlement, les travaux de génie civil se poursuivent sur plusieurs ouvrages d'art, notamment le creusement du tunnel N 2, le forage des pieux du pont N 9, la réalisation de l'arc inversé à la sortie du tunnel N 8, le coulage du béton pour les pieux du pont N 36 et pour le troisième niveau du pont N 4, outre la pose des supports métalliques pour le soutènement provisoire à la sortie du tunnel N 8.

De son côté, Sero-Est poursuit les travaux de réalisation des structures métalliques des ponts supérieurs, notamment au PK 36 et au PK 21, tandis que les travaux de drainage se poursuivent au même rythme au niveau de la gare d'El Hadjar, ce qui témoigne de l'avancement notable des différentes composantes du projet, conclut le communiqué.

R.N.

TRANSPORT AÉRIEN

Réouverture de la ligne Alger-El Meniaa avec des avions gros porteurs



Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a annoncé, dans un communiqué, la réouverture de la ligne aérienne reliant les wilayas d'Alger et d'El Meniaa, après plusieurs années d'interruption, et ce avec l'exploitation d'avions gros porteurs. Vendredi soir, l'aéroport d'El Meniaa a accueilli le premier avion de passagers, un gros porteur de type Boeing d'une capacité de 148 sièges, en provenance d'Alger, en présence du wali de la wilaya et des autorités locales.

L'aéroport d'El Meniaa accueillera deux vols hebdomadaires via des avions de type Boeing assurant la liaison entre El Meniaa et Alger, en sus des vols réguliers.

La réouverture de cette ligne, après plusieurs années d'interruption, intervient "en application des instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, visant à renforcer la liaison aérienne entre les différentes wilayas du pays et à améliorer la qualité des services de transport au profit des citoyens", précise-t-on de même source.

Des voyageurs ont salué cet acquis, mettant en avant les efforts des hautes autorités de l'Etat pour la remise en service de ce type de lignes, en vue d'améliorer les conditions de déplacement des voyageurs et assurer des services plus confortables, conclut le communiqué.

R.N.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET DE L'EXPLORATION MINIÈRE

Sonarem signe un protocole d'accord avec la société tchadienne SONEMIC

Les relations économiques entre l'Algérie et le Tchad connaissent une dynamique en nette progression portée par un contexte régional plus favorable à la coopération interafricaine. Dans un environnement marqué par le renforcement des échanges Sud-Sud et par la recherche de nouvelles complémentarités économiques, les deux pays renforcent progressivement leurs liens dans plusieurs domaines, avec un intérêt particulier pour les secteurs structurants capables de générer de la valeur ajoutée, de l'emploi et de la diversification.

Cette évolution s'inscrit également dans la volonté des États africains de consolider des marchés plus intégrés, à travers des cadres régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'objectif est de faciliter les échanges commerciaux, de réduire les barrières et d'encourager les investissements, afin de transformer les économies et de soutenir une croissance plus résiliente face aux chocs économiques mondiaux. Dans cette perspective, la coopération Algérie-Tchad s'exprime aussi au niveau des initia-

tives liées à l'espace sahel-saharien, où les échanges logistiques, énergétiques et industriels prennent une importance croissante. Les synergies possibles entre un pays producteur de ressources énergétiques et minières comme l'Algérie, et un pays qui cherche à accélérer le développement de son secteur extractif, de ses infrastructures et de son tissu économique, constituent un levier essentiel pour des partenariats durables. Les initiatives dans le secteur minier, par exemple, permettent de renforcer les capacités techniques, d'améliorer l'expertise locale et de favoriser des projets à long terme, tout en intégrant les exigences du développement durable.

Cette dynamique est illustrée de manière concrète par le protocole d'accord signé par le groupe industriel minier algérien « Sonarem » avec la société tchadienne « Sonemic ». Selon un communiqué du groupe, la cérémonie de signature s'est tenue au siège de « Sonarem » sous la supervision de son P-DG, Reda Belhadj, en présence du directeur général adjoint de « Sonemic », Nasser Taha Abdeldjelil, ainsi que de cadres représentant les deux parties. Ce protocole vise, en premier lieu, à promouvoir et renforcer la coopération bilatérale, tout en définissant le cadre régissant les conditions et mécanismes de coordination entre les signataires. L'enjeu est double : améliorer l'efficacité du travail commun et permettre aux deux partenaires d'atteindre des objectifs précis, notamment en matière de recherche, d'exploration et d'exploitation minière.

L'ACCORD REPOSE SUR PLUSIEURS AXES STRUCTURANTS

Sur le plan opérationnel, l'accord repose sur plusieurs axes structurants. D'abord, il prévoit le développement de la



recherche géologique et l'intensification des activités d'exploration minière, étapes indispensables pour identifier et évaluer les ressources disponibles. Ensuite, il met l'accent sur l'échange de technologies et d'expertises, en particulier dans le domaine de l'exploitation minière durable. Cette dimension est essentielle, car elle contribue à réduire les impacts environnementaux, à améliorer les pratiques industrielles et à renforcer la conformité aux normes de développement durable. Par ailleurs, le protocole prévoit le renforcement des capacités des ressources humaines, ce qui implique la mise en place de formations, de programmes de montée en compétences et de mécanismes d'assistance technique adaptés au contexte tchadien.

Au-delà du volet minier central, la rencontre a également porté sur des projets d'accord parallèles, traduisant la volonté des deux parties de bâtir une relation partenariale complète. Un projet est ainsi orienté vers le transfert d'expertises et de compétences, avec l'objectif de contribuer au développement du secteur minier au Tchad. Ce type de transfert est souvent déterminant pour consolider les compétences

locales, réduire la dépendance technologique et instaurer une dynamique industrielle plus autonome. De plus, un autre projet concerne la formation de formateurs : l'objectif est d'améliorer durablement le niveau de compétence des cadres, ainsi que des travailleurs du secteur, grâce à une approche pédagogique qui laisse une capacité interne de transmission. À terme, ce mécanisme peut soutenir la structuration d'un tissu professionnel qualifié, indispensable pour la pérennité des projets extractifs.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DU RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Un élément important ressort de ce partenariat : les deux parties réaffirment leur engagement en faveur de la bonne gouvernance, de la transparence et du respect des normes environnementales à toutes les étapes des activités minières. Cette exigence renforce la crédibilité des projets et rassure les parties prenantes, qu'il s'agisse des institutions publiques, des investisseurs ou des communautés concernées. Elle s'inscrit aussi dans un contexte où, sur le continent africain, la question de la respon-

sabilité environnementale devient de plus en plus centrale dans les décisions d'investissement, notamment dans les secteurs à fort impact comme les mines.

Au total, cet accord entre « Sonarem » et « Sonemic » peut être lu comme un signal fort de la stratégie des deux pays : consolider un partenariat capable de contribuer à la valorisation des ressources minières, soutenir la diversification de l'économie et renforcer l'attractivité de l'investissement dans le secteur. Dans la logique régionale plus large, il s'inscrit également dans une dimension africaine fondée sur la coopération Sud-Sud, qui vise à transformer des potentiels économiques en résultats concrets grâce à des mécanismes de collaboration institutionnelle et technique. En ouvrant la voie à des projets communs structurants, ce partenariat pourrait, à son tour, encourager d'autres initiatives dans les domaines du transport, de l'énergie, des services et des chaînes de valeur, tout en renforçant les liens entre l'Algérie et le Tchad dans le cadre d'une intégration économique africaine plus ambitieuse.

Hamza B.

SYSTÈME NATIONAL D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Entame de la deuxième phase dès ce dimanche

Le dispositif du Fichier national d'immatriculation des véhicules a constitué, au mois de juillet de l'année dernière, la première étape dans le processus de mise en place d'un système national intégré de gestion des véhicules, permettant leur suivi depuis leur mise en circulation jusqu'au retrait définitif de la circulation.

Et dans la perspective du prolongement de cette opération, c'est ce dimanche que les autorités locales entameront la mise en œuvre de la deuxième phase du Système national d'information sur l'immatriculation des véhicules.

Ce processus s'inscrit dans le cadre du déploiement progressif du Système national d'information sur l'immatriculation des véhicules. Ce qui est en conformité avec l'instruction ministérielle n° 4224 émise par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

Ainsi, cette deuxième phase du système national d'information sur l'immatriculation des véhicules, concernera toutes les opérations relatives aux véhicules et engins de travaux publics déjà immatriculés, ainsi qu'aux véhicules neufs fabriqués localement ou achetés auprès de concessionnaires.

Il ne faut pas mettre également d'inclure les engins de travaux publics importés et les véhicules importés sous admission temporaire.

C'est donc pourquoi les demandes d'immatriculation locales seront suspendues et l'authentification des contrats de vente de véhicules auprès du Bureau d'authentification et de toutes ses antennes administratives cessera.

C'est un autre service qui est chargé, désormais d'effectuer cette opération.

En effet, et conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur, la valida-

tion des contrats de vente et l'annulation des certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules seront effectuées au service d'immatriculation des véhicules via le nouveau système d'information (la nouvelle plateforme), et non plus à l'état civil.

Pour ce faire, le dossier de demande doit contenir une copie de la carte grise annulée, une copie de la carte nationale d'identité biométrique du vendeur et de l'acheteur, un titre de séjour, l'original de la carte nationale d'identité biométrique du vendeur et de l'acheteur, ainsi que deux photos d'identité de chacun.

Ce dossier est valable pour tous les véhicules immatriculés localement et importés ayant déjà fait l'objet d'une vente, sous réserve de la présentation de la carte nationale d'identité biométrique du vendeur et de l'acheteur.

Enfin, il est utile de rappeler que l'adop-

tion du dispositif du Fichier national d'immatriculation des véhicules constitue la première étape fondamentale dans la mise en place d'un système national intégré de gestion des véhicules.

Ce fichier permet de suivre chaque véhicule depuis sa mise en circulation jusqu'à sa retraite, centralisant ainsi les données.

Il permet, le suivi complet de la traçabilité du véhicule tout au long de son cycle de vie (immatriculation, propriété, mutations) ; la centralisation avec l'unification des informations pour une meilleure gestion globale est donc une étape très importante pour la modernisation qui tend vers un système intégré, dans la mesure où, cette démarche s'inscrit dans la modernisation de l'administration et le renforcement du contrôle du parc automobile national.

Saïd Ben

LA FÊTE DE LA FRAISE EST DE RETOUR À TIPASA

La superficie est à un peu plus de 211 ha pour une production prévue de 66.243,5 q.

Désormais, c'est décidé. La wilaya de Tipasa célébrera dans quelques jours la fête de la fraise.

En attendant de fixer la date, nous sommes pour le moment en train de ficeler le programme et de procéder aux ultimes préparatifs pour que la 12e édition de la Fête de la fraise soit une totale réussite, promet Farid Dahmani, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de la wilaya de Tipasa. Ainsi, après 4 ans d'interruption, la Fête de la fraise est de retour.

DES INDICATEURS DE CROISSANCE ET UNE AUTONOMIE TECHNIQUE

A propos de la production, le secrétaire général de la Chambre d'agriculture avance des statistiques qui dénotent la prospérité de la filière à Tipasa.

D'abord la fraise cultivée sous-serre. Les intentions de superficie à planter atteignent les 373 ha pour une production prévisionnelle de l'ordre de 112.297 q. «La superficie totale plantée, selon les derniers chiffres, s'établit à un peu plus de 211 ha pour une production attendue de 66.243,5 q. d'après le même bilan, la surface récoltée est de 66,25 ha pour une production



obtenue de 66,25 q, soit un rendement de l'ordre de 170,04 q/ha», énumère le même vis-à-vis.

S'agissant de la culture de la fraise sous tunnel, les intentions en termes de superficie affichent 402,5 ha pour une production prévisionnelle de 53.238,5 q. «La surface plantée est de 282 ha avec une estimation d'une production de 36.960 q. Actuellement et selon le dernier bilan, la cueillette est de 25.350 q», précise-t-il. L'autre avantage

à Tipasa réside dans le fait qu'on produit localement les stolons, ce qui de facto évite leur importation. «Les variétés les plus réputées à Tipasa sont la fortuna, nabila et melissa. Celles-ci, en plus de favoriser les rendements, sont connues pour leur qualité gustative», précise-il.

TIPASA, UN PÔLE MAJEUR ENTRE CONSOMMATION LOCALE ET EXPORT

«Il faut savoir une chose,

Tipasa est réputée pour la culture de la fraise. Sa production est commercialisée dans les marchés de gros d'Attatba, Eucalyptus et Boufarik ainsi que dans d'autres marchés de l'ouest du pays, lorsque des exploitants destinent une partie de leur production à l'export», assure Farid Dahmani qui estime que la transformation représente un débouché certain pour le développement de la filière, d'autant que cette perspective cadre avec la stratégie nationale.

Bien que les zones potentielles de la culture de la fraise soient localisées dans les communes de Khemisti et Bou Ismaïl, il n'en demeure pas moins que, selon le même interlocuteur, Hadjout et Ahmeur El Aïn, pour ne citer que ces deux communes, concourent de plus en plus à augmenter la production locale.

STATION DE DESSALEMENT FOUKA 2 (TIPASA)

Reprise du service après la fin des travaux de maintenance

La Société algérienne de dessalement de l'eau de mer a annoncé, dans un communiqué, la remise en service à pleine capacité de production de la station de dessalement d'eau de mer "Fouka 2". "La Société algérienne de dessalement de l'eau de mer, filiale du groupe Sonatrach, informe que les travaux de maintenance périodique programmés au niveau de la station de dessalement d'eau de mer "Fouka 2" (wilaya de Tipaza), ont été achevés", lit-on dans le communiqué. Ainsi, la station a repris son activité et fonctionne actuellement à pleine capacité, soit 300.000 m3/jour, dans des conditions d'exploitation normales, "à même d'assurer la continuité de l'approvisionnement en eau", ajoute la même source. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de maintenance préventive visant à assurer la disponibilité des installations et la continuité du service, suivant les normes en vigueur, conclut la même source.

NEIGE À BOUIRA

Revêtue de son manteau blanc, la montagne de Tikjda attire les touristes

La station climatique de Tikjda, située à quelque 30 km au nord-est de Bouira, a revêtu son manteau blanc suite aux fortes chutes de neige qui se sont abattues ces deux derniers jours sur les hauteurs du Djurdjura, ce qui a attiré, vendredi, un grand nombre de touristes. Sur toutes les hauteurs de la chaîne montagneuse du Djurdjura, les récentes chutes de neige ont transformé les paysages, redonnant à la région sa splendeur hivernale féerique, et l'abondance de la poudreuse, notamment à Tikjda, continue depuis hier, jeudi, d'attirer les visiteurs et d'apporter de la joie aux familles et leurs enfants en ces jours de week-end et de vacances scolaires. Il est constaté, depuis jeudi, une file d'un nombre indéfini de véhicules sur la route principale qui mène vers le centre national de sport et de loisirs de Tikjda (CNSLT) où des familles entières se sont dirigées pour passer un séjour au centre et profiter de la beauté des paysages et de la nature en ces temps de neige. "Je suis venu avec ma femme et mes deux enfants pour passer un séjour à Tikjda et profiter du week-end et de la neige avant la reprise scolaire", a confié à l'APS Faouzi, un

cinquantenaire venu de la wilaya d'Alger, rencontré par l'APS sur la route nationale (RN) 33 menant vers le site. Cette année, la saison hivernale était généreuse avec le retour en force des pluies et de la neige qui augurent d'une bonne année agricole, outre la joie que procure la nature verdoyante partout, et recouverte de neige sur les hauteurs, ont estimé plusieurs touristes, dont Karim, un trentenaire venu de la wilaya limitrophe de Boumerdès. Aux alentours du CNSLT, les cris de joie des enfants qui ont accompagné les adultes, en jouant aux boules-de-neige au milieu de ce site féerique, ont créé une ambiance particulière. Une blancheur immaculée qui recouvre les monts surplombant le site de Tikjda, a voilé les paysages grisonnants et noirs des espaces naturels ravagés en été dernier par une vague d'incendies de forêts. Vendredi, beaucoup d'automobilistes ont eu du mal à rejoindre les hauteurs de Tikjda en raison du grand nombre de véhicules y affluant, et de la chaussée glissante. Le retour de la neige sur les hauteurs des montagnes constitue aussi une aubaine pour les passionnés du ski. Beaucoup de sportifs

affluent chaque hiver de plusieurs wilayas du pays pour pratiquer leur sport favori sur le mont d'Akouker, près de Tikjda. Bouira compte au total une douzaine de clubs de Ski, mais, quelques-uns seulement pratiquent ce sport sur le terrain, faute de moyens. "Cette période de forte neige est idéale pour renouer avec ce loisir", a estimé Mouloud Mouhous, un sportif et amoureux du ski. Il est à relever que depuis mardi dernier, les hauteurs du Djurdjura ont enregistré d'importantes chutes de neige, qui, d'ailleurs, ont bloqué plusieurs routes nationales comme la RN 33, la RN30, et la RN 15, ainsi que la RN6 reliant Bouira à Tizi-Ouzou, avant que les services de la direction des travaux publics n'interviennent pour rouvrir ces axes à la circulation. Jeudi après-midi, les services de la Protection civile et de la Gendarmerie nationale étaient présents sur les routes à Tikjda pour sensibiliser les automobilistes et les visiteurs sur le respect des consignes de sécurité en ces temps d'intempéries, leur demandant d'éviter toute mauvaise aventure en haute montagne.

CONSTANTINE Lancement d'un dispositif de protection face aux inondations à Zighoud Youcef

La commune de Zighoud Youcef lance un dispositif de protection contre les inondations visant à réduire les risques et à sécuriser les zones urbaines. Longtemps exposée aux épisodes d'inondations et identifiée comme l'un des foyers vulnérables de la wilaya de Constantine, la commune de Zighoud Youcef connaîtrait désormais un projet structurant dédié à la maîtrise des eaux pluviales, avec une priorité accordée au périmètre du centre-ville.

Ce programme vise, d'abord, à atténuer durablement les risques hydriques en résorbant les points critiques caractérisés par des stagnations récurrentes, tout en améliorant la qualité du cadre urbain et environnemental.

De plus, il vise également à sécuriser les usagers de la RN3, axe névralgique fortement impacté lors des épisodes pluvieux.

Ce projet prévoit aussi le désenclavement de plusieurs quartiers grâce à la réalisation d'ouvrages de franchissement adaptés.

Ce projet a été donc logiquement accueilli favorablement par la population locale, alors que les travaux programmés reposent sur une approche intégrée. Ils comprennent le curage des lits d'écoulement, l'élimination des obstacles naturels tels que les broussailles et les troncs d'arbre, ainsi que d'importantes opérations de terrassement et d'ouverture de tranchées.

Le dispositif inclut également la rectification et l'aménagement des tracés des oueds, la mise en place de réseaux d'évacuation des eaux pluviales sous différentes configurations, canaux ouverts de type trapézoïdal ou rectangulaire, ainsi que la pose de conduites en béton de calibres variés.

En complément, des infrastructures hydrauliques spécifiques seront réalisées, notamment des bassins de dissipation et de rétention, destinés à réguler les écoulements et à limiter les effets de crue. Ces interventions seront accompagnées d'opérations de reboisement et de réhabilitation du couvert végétal à l'échelle du bassin versant, contribuant ainsi à la restauration des équilibres écologiques.

Il faut savoir que ce projet devrait renforcer la protection du centre urbain de Zighoud Youcef et accroître la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques, dans un contexte marqué par la récurrence des phénomènes extrêmes.

Enfin et pour rappel, cette opération s'inscrit dans une stratégie globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la wilaya, visant à réduire les risques d'inondations et à consolider la sécurité des zones urbaines. Le délai de réalisation a été fixé à 8 mois.

EL-OUED

Hidaoui lance la manifestation de camping maghrébin pour les jeunes

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a donné à El-Oued, le coup d'envoi de la manifestation de camping maghrébin libre pour les jeunes, organisée dans la zone touristique sur le territoire des communes de Nekhla et Douar El-Ma.



Placée sous le slogan "Jeunesse, cohésion nationale et lutte contre les fléaux sociaux", cette manifestation (camping maghrébin libre) de trois jours regroupe plus de 2.000 jeunes représentant différentes wilayas, venus découvrir le paysage saharien et la diversité du patrimoine culturel que recèle le pays. S'exprimant lors de la cérémonie d'ouverture, M. Hidaoui a affirmé que "cette manifestation juvénile s'inscrit dans le programme initié par le ministère de la Jeunesse, conformément à la stratégie des pouvoirs publics visant à ancrer la culture du camping et du tourisme chez les jeunes, considérée comme l'un des

meilleurs cadres pour mener des activités de formation, de sensibilisation et d'orientation". Le ministre a indiqué que cet événement, auquel prennent part cinq pays, à savoir l'Algérie, la Tunisie, la Libye, la Mauritanie et la République arabe sahraouie démocratique (RASD), vient à l'issue de la manifestation printanière de la jeunesse de l'année 2026, organisée à travers le pays avec la participation de 75.000 jeunes. Au cours de sa tournée, le ministre a inauguré une auberge de jeunesse baptisée du nom du défunt "Moudjahid Maamar Snagria", dans la commune de Taghzout,

située à une dizaine de kilomètres au Nord du chef-lieu de wilaya. Il a, à cette occasion, mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les services offerts aux visiteurs de telles structures, dans le cadre de la stratégie d'échanges de jeunes entre les différentes régions du pays. Lors de l'inspection de cette nouvelle structure, il a rappelé l'importance d'organiser des campagnes de reboisement, eu égard au rôle essentiel de la verdure pour la qualité de vie et le bien-être des citoyens. M. Hidaoui a également visité le complexe sportif de proximité en cours de réalisation au niveau de la commune de Debila

(20 km à l'Est d'El-Oued), où il a suivi une présentation de ce projet. Il a en outre plaidé pour la création d'infrastructures de jeunesse attractives, offrant des espaces adaptés aux besoins des jeunes et intégrant des dimensions socioculturelles. Le ministre a, par ailleurs, appelé à accélérer le rythme de réalisation des équipements destinés à la jeunesse, à lancer les consultations relatives aux équipements et à constituer des équipes pédagogiques, afin que ces installations puissent être opérationnelles dès leur livraison.

FACE À LA MONTÉE DES PRESSIONS ÉNERGÉTIQUES MONDIALES

La Libye intervient alors que l'Égypte veut sécuriser ses approvisionnements

Face à la montée des pressions énergétiques mondiales et aux perturbations affectant les fournisseurs traditionnels, l'Égypte cherche à sécuriser son approvisionnement énergétique en se tournant vers la Libye comme source alternative de pétrole brut. Selon les premières estimations, l'Égypte cherche à importer entre un et 1,2 million de barils de pétrole brut libyen par mois, généralement en deux livraisons, en coordination avec la National Oil Corporation. Cette mesure témoigne des efforts déployés par Le Caire pour stabiliser ses approvisionnements en carburant et atténuer l'impact des pénuries. La consommation quotidienne de pétrole et de produits pétroliers en Égypte oscille entre 600 000 et 700 000 barils. Ces dernières années, le pays a eu recours, entre autres, aux importations en provenance du Koweït et d'Arabie saoudite pour soutenir sa capacité de raffinage. Cependant, l'évolution récente de la situation dans la région et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont contraint l'Égypte à explorer d'autres options. Le pétrole libyen offre une solution pratique grâce à sa proximité géographique, qui permet des délais de livraison plus rapides et des coûts de transport et d'assurance relativement plus faibles. Les analystes considèrent ce changement comme un ajustement à court terme visant à assurer la continuité de l'approvisionnement plutôt que comme un remplacement stratégique à long terme. L'urgence de la situation pour l'Égypte est mise en évidence par la forte hausse du coût des importations. Les dépenses liées aux importations de produits pétroliers sont passées d'environ 1,2 milliard de dollars en janvier 2026 à environ 2,5 milliards de dollars en mars, soit plus du double en peu de temps. Cette flambée reflète la hausse des prix mondiaux du pétrole ainsi que l'augmentation des coûts de logistique et d'assurance. L'Égypte est également confrontée à des difficultés dans le secteur du gaz naturel, la baisse de l'offre accentuant la pression sur le système énergétique. Cette situation a accru sa dépendance aux importations de pétrole pour satisfaire la demande intérieure et maintenir la stabilité énergétique. Malgré la préférence croissante pour le pétrole brut libyen, les experts soulignent que les prix des carburants sur le marché intérieur ont peu de chances de baisser. La fixation des prix reste liée aux marchés pétroliers mondiaux, aux taux de change et aux coûts d'exploitation, ce qui signifie que l'objectif principal est la sécurité d'approvisionnement plutôt que la réduction des coûts.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Sale temps pour la tomate « marocaine » !

Des organisations agricoles européennes, notamment en Espagne et en France, relancent une offensive contre les importations agricoles en provenance du Maroc, en particulier les tomates, sur fond d'accusations sanitaires, fiscales et politiques, liée à l'étiquetage indispensable des produits agricoles et halieutiques venant des territoires occupés sahraouis. Derrière le vernis « sanitaire » et « concurrence équitable », on est face à une offensive politique structurée, et parfois profondément hypocrite. Le cœur du problème n'est plus la "peur de la concurrence" européenne, mais un système toléré — voire organisé — de contournement des règles. Les décisions répétées de la Cour de justice de l'Union européenne ont posé un principe clair : les produits issus du Sahara occidental ne peuvent être intégrés aux accords UE-Maroc sans le consentement du peuple sahraoui. Or, dans les

faits, la traçabilité reste floue, les circuits d'exportation opaques et les contrôles insuffisants. C'est là que les organisations comme ASAJA ou COAG trouvent un terrain solide. Leur argument ne se limite pas à la concurrence économique — il s'appuie sur une accusation plus grave : celle d'un double standard européen qui tolère des pratiques qu'il interdit à ses propres producteurs. Car si des produits entrent sur le marché européen avec des conditions de production différentes — normes phytosanitaires, coût du travail, traçabilité territoriale — alors il ne s'agit plus de libre-échange, mais de distorsion organisée. Et si, en plus, ces produits proviennent de territoires juridiquement contestés, la question devient encore plus sensible. Il ne s'agit pas seulement de défendre des agriculteurs européens et des Sahraouis privés de leurs droits, mais de dénoncer une chaîne de responsabilités : producteurs, exportateurs,

importateurs et autorités de contrôle. C'est donc un système où chacun ferme les yeux tant que les flux commerciaux restent avantageux. Le terme de « tricherie » est alors utilisé par certains acteurs n'est pas qualifié d'un incident isolé, mais un mécanisme perçu comme structurel. Et c'est précisément ce qui nourrit la colère de ces organisations agricoles montrant le sentiment que les règles ne sont pas les mêmes pour tous. Une chose est sûre : ce dossier dépasse largement la tomate. Il touche à la crédibilité même du système commercial européen, à sa capacité à faire respecter ses propres règles, et à la question — toujours explosive — du Sahara occidental. Et c'est ainsi que la tension tend même à s'installer dans la durée. Soit, jusqu'à ce que le Maroc et ses complices européens se plient aux règles du droit international.

SEMAINE BOURSIÈRE EN TUNISIE

Le Tunindex poursuit sa régression

Poursuivant sa tendance régressive qui a été amorcée la semaine précédente, la bourse de Tunis a affiché une tendance ouvertement baissière sur la semaine du 30 mars au 3 avril courant. L'indice de référence a reculé de 0,3% à 15380,35 points, ramenant ainsi sa performance annuelle à 14,4%. En dépit de l'absence de transaction de bloc, les volumes ont été relativement soutenus sur la semaine écoulée. Une enveloppe de 55,4 millions de dinars (MD) a été échangée sur le marché, soit une moyenne quotidienne de 11 MD.

COMPORTEMENT DES VALEURS

La valeur STIP s'est offert la meilleure performance de la semaine. Dans un volume très réduit de 7 mille dinars, l'action s'est envolée de 29,4% à 10,000 dinars (D). Le titre TELNET HOLDING s'est illustré parmi les plus fortes hausses de la semaine. L'action a signé pour la deuxième semaine consécutive une progression de 10,3% à

7,390 D. La valeur a amassé un flux global de 8,150 MD sur la semaine écoulée. L'action TUNISIE LEASING & FACTORING a accusé la plus importante baisse sur la semaine. Le titre a reculé de 17,5% à 7,030 D tout en brassant des échanges de 14,6 MD sur la semaine. Le titre SOTUVER a été le titre le plus échangé sur la semaine. Il a régressé de 1,5% à 17,480 D, en animant le marché avec un flux hebdomadaire de 16,1 MD, soit le volume le plus élevé de la cote.

ACTUALITÉS

AMEN BANK – Au 31/12/2025, les chiffres individuels font apparaître un PNB de 590,1 MD et un résultat net de l'exercice de 248,7 MD en augmentation de 8,13% par rapport à 2024. Tenant compte du résultat de l'exercice, le niveau de capitaux propres a atteint 1707,4 MD. Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net, part du groupe, de 264,8 MD en augmentation de 8,74% par rapport à 2024. Le conseil

de surveillance a décidé de convoquer l'AGO le jeudi 30 avril 2026 au siège social et de lui proposer la distribution d'un dividende de 3,600 D par action soit 72% du nominal, et ce sous réserve de l'accord de la BCT conformément aux dispositions réglementaires.

STIP – Les états financiers intermédiaires pour le premier semestre 2025 montrent que le chiffre d'affaires au 30 juin de l'année écoulée a connu une légère baisse de 2% comparé au premier semestre 2024, à 59,2 MD. Le résultat d'exploitation a ainsi diminué de près de 4% à 3,167 MD. Les charges financières nettes ont diminué de 4,4 à 4,1 MD. Les autres gains ordinaires, correspondant aux diverses régularisations de la période ainsi qu'à une reprise sur provisions pour dépréciation des créances clients ont atteint 0,103 MD contre plus de 1 MD au 30 juin 2024. Le fabricant de pneumatiques a ainsi terminé le premier semestre 2025 avec

une perte de 1,1 MD contre une perte de 0,4 MD un an plus tôt.

SOTIPAPIER – Conformément à la réglementation en vigueur, la société lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger au sein de son conseil d'administration pour les périodes couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028.

La désignation aura lieu par lors de la tenue d'une prochaine assemblée générale ordinaire qui sera convoquée dans ce sens.

Egalement un appel à candidature est lancé pour la désignation d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires qui aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale réunissant les actionnaires minoritaires qui sera convoquée dans ce sens et sera soumise à la ratification lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2025.

La préfecture de la Seine-Saint-Denis condamnée à remettre un certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale »

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Par une requête enregistrée le 3 avril 2025, Mme LM, représentée par Me Megherbi, avait demandé à la 8ème Chambre du tribunal administratif de Montreuil d'annuler l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis du 19 février 2025 en tant qu'il rejette sa demande de délivrance d'un certificat de résidence et qu'il lui fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et d'enjoindre au préfet de la Seine-Saint-Denis de réexaminer sa situation et de lui délivrer un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale » dans le mois suivant la notification de la décision à intervenir, sous astreinte de 200 euros par jour de retard.

Elle soutient que la décision lui refusant la délivrance d'un certificat de résidence est entachée d'un défaut de motivation ; le préfet de la Seine-Saint-Denis n'a pu, sans entacher cette décision d'une erreur de droit, refuser de lui délivrer un titre de séjour au regard des dispositions des articles L. 435-1 et L. 435-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit



d'asile. Cette décision est entachée d'une erreur manifeste d'appréciation ; la décision qui lui fait obligation de quitter le territoire français méconnaît les stipulations de l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et celles de l'article 3-1 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant ; elle est illégale par la voie de l'exception à raison de l'illégalité de la décision qui lui refuse la délivrance d'un certificat de résidence. Par un mémoire en défense enregistré le 18 novembre 2025, le préfet de la Seine-Saint-Denis conclut au rejet de la requête. Il fait valoir que les moyens de la requête ne sont pas fondés.

Mme LM, ressortissante algérienne, demande l'annulation de l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis du 19 février 2025 en tant qu'il rejette sa demande de délivrance d'un certificat de résidence et qu'il

lui fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

Mme LM justifie, par les pièces suffisamment nombreuses et probantes qu'elle produit, résider en France de manière habituelle depuis le second semestre 2016. Elle s'est mariée, en octobre 2020, à Aubervilliers (93), avec un compatriote, titulaire d'un certificat de résidence d'une durée de dix ans, valable jusqu'en octobre 2034, qui travaille, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, en qualité de chauffeur poids lourds. La communauté de vie du couple est établie à compter de l'année 2020, soit de l'ordre de cinq années à la date à laquelle l'arrêté litigieux a été édicté.

Il ressort également des pièces des dossiers qu'un enfant est né en juin 2022 à Paris de l'union entre la requérante et son époux. En outre, le préfet de la Seine-Saint-Denis ne conteste pas les

liens familiaux unissant la requérante aux personnes, portant le même patronyme qu'elle et dont elle produit les titres d'identité ou de séjour, qu'elle présente, respectivement, comme son père, de nationalité française, sa mère, son frère et sa sœur, tous trois en situation régulière en France. Le préfet de la Seine-Saint-Denis ne conteste pas plus que ces personnes vivent en France.

Dans ces conditions, alors même que la requérante serait susceptible de bénéficier de la procédure de regroupement familial, la décision par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis a refusé de lui délivrer un certificat de résidence est entachée d'une erreur manifeste d'appréciation des conséquences qu'elle emporte sur sa vie privée et familiale.

Il résulte de ce qui précède que la décision du 19 février 2025 par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis a rejeté la demande de certificat de rési-

dence de Mme LM soit, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête venant au soutien des conclusions tendant à son annulation, être annulée.

Il en va de même, par voie de conséquence, de la décision par laquelle le préfet a obligé l'intéressée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

L'exécution du présent jugement implique que le préfet territorialement compétent délivre à Mme LM un certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale ». Il y a lieu d'enjoindre à cette autorité d'y procéder dans le délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement.

Référence : Jugement de la 8ème Chambre du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL N° 2505649 en date du 1er avril 2026
Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

CONDAMNATION PÉCUNIAIRE DE LA PRÉFECTURE DES HAUTS DE SEINE :

Refus d'enregistrement d'une demande de titre de séjour d'un père d'enfant français mineur

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

Par une requête enregistrée le 23 février 2026, M. OP avait demandé à la juge des référés, statuant en application des dispositions de l'article L. 521-3 du code de justice administrative d'enjoindre au préfet des Hauts-de-Seine de le convoquer afin qu'il puisse faire enregistrer sa demande de titre de séjour sans délai à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir, sous astreinte de 50 euros par jour de retard.

Il soutient que :

La condition d'urgence est remplie dès lors qu'il fait face à une situation de blocage liée à la clôture de son dossier de demande de titre de séjour et à l'impossibilité de se connecter à son compte sur la plateforme de l'« administration numérique des étrangers en France » (ANEF) ;

La mesure sollicitée est utile dès lors qu'il ne parvient pas à déposer de demande de titre de séjour en sa qualité de parent d'enfant français ; - la mesure sollicitée ne fait obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Considérant ce qui suit :

Il résulte de l'instruction que le préfet des Hauts-de-Seine a, postérieurement à l'enregistrement de la requête, le 2 mars 2026, convoqué M. OP le 5 mars 2026 à 10 heures, à la sous-préfecture d'Antony, muni des pièces indispensables au dépôt de son dossier. Par la suite, les conclusions aux fins d'injonction et d'astreinte de la requête de M. OP sont devenues sans objet.

Il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de l'État une somme de 800 euros au titre de l'arti-

cle L. 761-1 du code de justice administrative. Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions aux fins d'injonction et d'astreinte de la requête de M. OP.

L'État versera à M. OP une somme de 800 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Référence Ordonnance du Juge des référés du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE en date du 12 mars 2026 portant le numéro 2603969
Me Fayçal Megherbi, avocat

Condamnation de la préfecture du Val de Marne à convoquer un usager pour le dépôt de sa demande de titre de séjour

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Par une requête, enregistrée le 31 janvier 2026, Mme OP, représentée par Me Megherbi, avait demandé au juge des référés, statuant sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative d'enjoindre au préfet du Val-de-Marne de lui communiquer une date de rendez-vous pour le dépôt de sa demande de titre de séjour dans le délai de 48 heures à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir, sous astreinte de 50 euros par jour de retard



soumis son dossier le 3 décembre 2025 et que la demande est toujours en cours d'instruction.

Considérant ce qui suit :

Mme OP, ressortissante algérienne née en 1980, a sollicité un rendez-vous auprès des services de la préfecture du Val-de-Marne le 20 octobre 2025 afin de déposer son dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour. Par une requête, elle a demandé à ce qu'il soit enjoint au préfet du Val-de-Marne, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-3 du code de justice administrative, de lui communiquer une date de rendez-vous.

Sur les conclusions présentées au titre de l'article L. 521-3 du code de justice administrative :

Aux termes de l'article L. 521-3 du code de justice administrative :

« En cas d'urgence et sur simple requête qui sera recevable même en l'absence de décision administrative préalable, le juge des référés peut ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative. » 3. Saisi sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative d'une demande qui n'est pas manifestement insusceptible de se rattacher à un litige relevant de la compétence du juge administratif, le juge des référés peut prescrire, à des fins conservatoires ou à titre provisoire, toutes mesures que l'urgence justifie, notamment sous forme d'injonctions adressées à l'administration, à la condition que ces mesures soient utiles et ne se heurtent à aucune contestation sérieuse.

Aux termes de l'article L. 431-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du

droit d'asile :

« Les conditions dans lesquelles les demandes de titres de séjour sont déposées auprès de l'autorité administrative compétente sont fixées par voie réglementaire. »

Aux termes de l'article L. 431-3 du même code : « La détention d'un document provisoire délivré à l'occasion d'une demande de titre de séjour, d'une attestation de demande d'asile ou d'une autorisation provisoire de séjour autorise la présence de l'étranger en France sans préjudice de la décision définitive qui sera prise au regard de son droit au séjour. Sous réserve des exceptions prévues par la loi ou les règlements, ces documents n'autorisent pas leurs titulaires à exercer une activité professionnelle. »

Aux termes du premier alinéa de l'article R. 431-3 du même code : « La demande de titre de séjour ne figurant pas dans la liste mentionnée à l'article R. 431-2, est effectuée à Paris, à la préfecture de police et, dans les autres départements, à la préfecture ou à la sous-préfecture. »

Aux termes de l'article R. 431-10 du même code : « L'étranger qui demande la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour présente à l'appui de sa demande : / 1° Les documents justifiant de son état civil ; / 2° Les documents justifiant de sa nationalité ; / 3° Les documents justifiant de l'état civil et de la nationalité de son conjoint, de ses enfants et de ses parents lorsqu'il sollicite la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour pour motif familial. / La délivrance du premier récépissé et l'intervention de la décision relative au titre de séjour sollicité sont subordonnées à la production de ces documents. ».

Aux termes du premier alinéa de l'article R. 431-12 du même code : « L'étranger admis à souscrire une demande de délivrance ou de renouvellement de titre de séjour se voit remettre un récépissé qui autorise sa présence sur le territoire pour la durée qu'il précise [...]. » Les articles R. 431-14 et R. 431-15 du même code déterminent enfin les cas dans lesquels ce récépissé autorise en outre son titulaire à exercer une activité professionnelle.

Aucune disposition législative ou réglementaire, ni aucun principe ne fixe de délai déterminé dans lequel l'autorité administrative serait tenue de recevoir un étranger ayant demandé à se présenter en préfecture pour y déposer sa demande de titre de séjour.

Toutefois, eu égard aux conséquences qu'a sur la situation de l'étranger, notamment sur son droit à se maintenir en France et, dans certains cas, à y travailler, la détention du récépissé qui lui est en principe remis après l'enregistrement de sa demande, et au droit qu'il a de voir sa situation examinée au regard des dispositions relatives au séjour des étrangers en France, il incombe à l'autorité administrative, après lui avoir fixé un rendez-vous, de le recevoir en préfecture et, si son dossier est complet, de procéder à l'enregistrement de sa demande dans un délai raisonnable.

Lorsque, suivant les modalités définies par le préfet, en sa qualité de chef de service, pour assurer le bon fonctionnement de l'administration placée sous son autorité, le rendez-vous ne peut être obtenu qu'en présentant une demande en ce sens, soit par voie postale, soit par voie électronique, notamment au moyen du site internet de la préfecture ou d'un téléservice tel que celui dénommé «

demarches-simplifiees.fr », il résulte de ce qui vient d'être dit que, si l'étranger établit qu'il n'a pu l'obtenir malgré plusieurs relances n'ayant pas été effectuées la même semaine, il peut demander au juge des référés, saisi sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative, d'enjoindre au préfet de lui communiquer, dans un délai qu'il fixe, une date de rendez-vous. Il appartient alors au juge des référés d'apprécier et de motiver l'urgence compte tenu de l'incidence immédiate du défaut de fixation d'un rendez-vous sur la situation concrète de l'intéressé. La condition d'urgence est ainsi en principe constatée dans le cas d'une demande de renouvellement d'un titre de séjour. Dans les autres cas, il appartient au requérant de justifier de circonstances particulières caractérisant la nécessité pour lui d'obtenir rapidement un rendez-vous. Si la situation de l'étranger le justifie, le juge peut préciser le délai maximal dans lequel celui-ci doit avoir lieu. Il fixe un délai bref en cas d'urgence particulière.

Il résulte de l'instruction que Mme OP, qui ne se trouve pas, en l'espèce, dans le cas où elle pourrait bénéficier de la présomption mentionnée au point précédent, malgré la démarche qu'elle a initiée en ce sens le 20 octobre 2025 et bien que figure sur son attestation de dépôt délivrée le 20 janvier 2026 la mention selon laquelle son dossier est « accepté », n'a pu obtenir un rendez-vous pour le dépôt de sa demande d'admission exceptionnelle au séjour dans un délai raisonnable et qu'elle est ainsi maintenue dans une situation de séjour irrégulier et d'insécurité juridique alors qu'elle justifie être entrée sur le territoire français en 2020, y résider depuis lors avec son mari et sa fille mineure scolarisée depuis 4 ans en France, disposer d'un contrat à durée indéterminée et de bulletins de salaire depuis 2022. Dans ces conditions, elle doit être regardée comme justifiant de circonstances particulières et établissant la nécessité pour elle d'obtenir rapidement un rendez-vous.

Il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu d'enjoindre au préfet du Val-de-Marne de communiquer à Mme OP, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance, une date de rendez-vous afin qu'elle puisse déposer, sa demande de titre de séjour sans qu'il soit nécessaire d'assortir cette injonction d'une astreinte.

Référence : Ordonnance du 31 mars 2026 du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN, N° 2601607
Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

LE JEUNE INDÉPENDANT

L'ANP OPTÉ POUR UNE SOUVERAINETÉ INTÉGRALE

Le nouvel impératif stratégique de l'Algérie

Dans un système international en pleine mutation, où les certitudes d'hier s'effacent devant une instabilité chronique, l'Algérie redéfinit sa doctrine de puissance.



Les récentes orientations du général d'armée et vice-ministre de la Défense, Saïd Chanegriha, s'inscrivant dans la vision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, marquent un tournant décisif, celui du passage d'une légitimité historique à une puissance systémique et multidimensionnelle.

Le constat de départ formulé dans le discours est lucide. La position d'un Etat ne peut plus être une simple posture mémorielle exhibant la glorieuse histoire contre la colonisation. Si les gloires du passé constituent le socle de l'identité, elles doivent devenir un moteur de performance actuelle. «L'attachement à notre glorieuse histoire n'est pas une fin en soi, mais un catalyseur pour construire une force capable d'imposer le respect dans le présent», a affirmé le chef d'état-major de l'ANP, jeudi

dernier, lors des travaux de la 19e session du Conseil d'orientation de l'Ecole supérieure de guerre. Le nouvel ordre mondial exige une «présence active». L'Algérie ne se contente plus de subir les équilibres imposés, mais cherche à devenir un pivot incontournable par la résilience économique, populaire et institutionnelle. Au cœur de cette mutation, l'Armée nationale populaire (ANP) opère sa propre révolution. L'adaptation des systèmes de défense est désormais un écosystème global. L'accent est mis sur la souveraineté technologique à travers la maîtrise des systèmes de pointe. Le commandement militaire pointe du doigt la nécessité de «s'adapter aux guerres de nouvelle génération», où l'électronique et le drone redéfinissent

le terrain. Dans cette optique, le capital humain est primordial. C'est en fait le point de bascule. Le conflit en Ukraine sert aujourd'hui de laboratoire mondial pour les guerres de nouvelle génération. A l'évidence, l'ANP a pris acte d'une réalité technologique majeure, à savoir la fin de l'hégémonie absolue du matériel lourd traditionnel. La neutralisation de chars d'assaut et de navires coûteux par des drones low-cost et des attaques cyber-ciblées a redéfini le rapport de force. En outre, le positionnement de l'Algérie comme «pivot de stabilité» s'inscrit dans un contexte de militarisation croissante des espaces maritimes et terrestres, exacerbé par les tensions au Moyen-Orient et l'escalade entre l'Iran et ses adversaires.

L'instabilité chronique au Sahel, combinée aux ondes de choc des conflits au Proche-Orient, crée une pression constante aux frontières.

L'URGENCE D'UNE PRODUCTION LOCALE

Ainsi, former une ressource capable de maîtriser ces technologies est une priorité absolue. «La ressource humaine qualifiée demeure la pierre angulaire de toute stratégie de défense efficace, car la technologie, sans l'homme qui la maîtrise avec conscience et patriotisme, reste sans âme», a dit M. Chanegriha. Un autre point focal qui dessine cette stratégie est porté par l'autonomie industrielle. La «domiciliation de l'industrie de défense» est le verrou de sécurité ultime. Cela d'autant que face à des chaînes d'approvisionnement mondiales perturbées, l'objectif est d'accélérer une industrie militaire locale capable de produire ses propres outils de défense. En réduisant la dépendance, l'Etat s'assure une liberté de décision absolue. L'innovation majeure de la doctrine actuelle réside dans la prise en compte de la «menace immatérielle». A l'ère de la désinformation et des manipulations algorithmiques, le champ de bataille est aussi médiatique. «Les guerres d'aujourd'hui ne visent pas seulement les territoires, mais cherchent à s'emparer des esprits et à briser la cohésion nationale par le biais du cyberespace et des réseaux

sociaux», a indiqué le vice-ministre de la Défense. A l'instar des campagnes de désinformation observées dans les grands conflits actuels, l'Algérie s'identifie comme une cible potentielle de guerres hybrides. L'institution militaire appelle à forger désormais un narratif national fédérateur, une véritable armure psychologique. Il ne s'agit plus seulement de protéger les frontières physiques, mais de démanteler les mécanismes de manipulation visant à fragiliser le lien entre le peuple et ses institutions. En ce sens, l'Algérie doit projeter ses forces énergétiques, géographiques (porte de l'Afrique) et diplomatiques avec une planification anticipative. Cette stratégie de précision vise à transformer chaque avantage en un levier d'influence concret. «Nous devons exploiter judicieusement nos atouts stratégiques pour renforcer notre position en tant qu'acteur influent et stabilisateur dans notre environnement régional», a insisté le général d'armée. Le message est ainsi clair. Dans un monde qui ne fait plus de cadeaux aux faibles, l'Algérie choisit la voie de la puissance proactive. En liant étroitement la force militaire, la résilience économique et la solidité du récit national, le pays se dote des outils nécessaires pour naviguer avec assurance dans les eaux troubles du nouvel ordre mondial.

LE CHIFFRE D'AFFAIRE

ALGÉRIE-ROYAUME-UNI

L'agroalimentaire au cœur d'un partenariat économique en pleine expansion

Une rencontre économique d'envergure a réuni opérateurs algériens et britanniques à Londres, à l'initiative de l'ambassade d'Algérie au Royaume-Uni, en marge du Salon international de l'alimentation (IFE 2026). Objectif : renforcer les passerelles commerciales et promouvoir le potentiel agroalimentaire algérien sur le marché britannique.

Placée sous le slogan « Algeria Agrifood Business : Créer des liens avec les partenaires britanniques », cette réception a rassemblé près de 150 professionnels du secteur, dont une vingtaine d'opérateurs économiques algériens, issus des secteurs public et privé.

UNE FORTE MOBILISATION BRITANNIQUE

La rencontre a été marquée par une présence notable de responsables britanniques, traduisant un intérêt croissant pour les opportunités économiques offertes par l'Algérie. Parmi les personnalités présentes figuraient la nouvelle envoyée commerciale du Premier ministre britannique pour l'Algérie, Yasmin Qureshi, ainsi que plusieurs acteurs clés du commerce et de l'industrie, dont Chris Durkin, Alan Rides, Rita Massoud et

James Murray.

Cette mobilisation témoigne d'une volonté partagée de consolider les relations économiques bilatérales et de bâtir un partenariat durable, fondé sur des intérêts mutuels.

L'AGROALIMENTAIRE, PILIER DE LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Prenant la parole à cette occasion, l'ambassadeur d'Algérie à Londres, Nouredine Yazid, a mis en avant le rôle stratégique du secteur agricole et agroalimentaire dans la politique de diversification de l'économie nationale. Représentant près de 19 % du PIB hors hydrocarbures, ce secteur constitue aujourd'hui un levier essentiel de création de richesse.

Le diplomate a également souligné les avancées réalisées dans le cadre du programme national de modernisation agricole, notamment l'extension des surfaces irriguées, l'optimisation de la gestion des ressources hydriques, le développement de l'AgriTech, la numérisation des chaînes de valeur et la structuration des filières agro-industrielles.

DES PERSPECTIVES

CONCRÈTES DE COOPÉRATION

Au-delà des échanges institutionnels, l'événement a permis aux partenaires britanniques de rencontrer directement les producteurs algériens, d'explorer de nouvelles opportunités de collaboration et de poser les bases de relations d'affaires durables.

Les discussions ont porté sur plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'agroalimentaire durable, les technologies agricoles, la transition énergétique, la logistique intelligente et la transformation industrielle des produits naturels.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni a été présenté comme un partenaire de choix, reconnu pour son expertise en matière d'innovation et de technologies agricoles avancées, ouvrant ainsi la voie à des projets conjoints à forte valeur ajoutée.

ENGAGEMENT BRITANNIQUE ET ACCORDS CONCRÈTES

Se disant impressionnée par la qualité des produits algériens, Yasmin Qureshi a réaffirmé l'engagement du gouvernement britannique à accompagner l'Algérie dans sa stratégie de diversification économique. Elle a également exprimé sa volonté de lever les obstacles

entravant le développement des échanges commerciaux, tout en manifestant un intérêt particulier pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et des mines.

Lors de cette rencontre, un mémorandum d'entente entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), représentée par son directeur général Chakib Kouidri, et la Chambre de commerce de Londres, conduite par Alan Rides, a été signé. Cet accord ouvre la voie à une coopération structurée entre les deux institutions.

DES PRODUITS ALGÉRIENS QUI SÉDUISENT À L'INTERNATIONAL

En marge du salon IFE 2026, les entreprises algériennes participantes ont présenté une large gamme de produits du terroir de haute qualité, illustrant les progrès significatifs de l'industrie agroalimentaire nationale.

Plusieurs opérateurs ont d'ailleurs réussi à conclure des contrats à l'exportation, notamment dans les segments des produits frais, des dattes et de l'huile d'olive, confirmant ainsi la montée en puissance de l'offre algérienne sur les marchés internationaux.

PALESTINE OCCUPÉE

La Flottille mondiale Sumud quitte Marseille pour une mission d'aide vers Gaza

Environ vingt bateaux venus de France doivent rejoindre la "Mission de printemps 2026" de la Flottille mondiale Sumud.

Le départ hier, depuis le port de Marseille, dans le sud de la France, dans le cadre d'une initiative internationale visant à acheminer de l'aide humanitaire vers Gaza. Dans ce contexte, les préparatifs de la flottille se poursuivent depuis plusieurs semaines au port de L'Estaque. Ils impliquent l'initiative "Thousand Madleens to Gaza", la Coalition de la Flottille de la liberté, ainsi que plusieurs organisations de la société civile basées en France. Chaque embarcation devrait transporter environ huit personnes, ainsi que des fournitures humanitaires, notamment du matériel médical et des semences, avant une première escale prévue en Italie. Les organisateurs indiquent que cette mission vise à contester le blocus imposé à Gaza et à sensibiliser la



communauté internationale à la situation humanitaire dans l'enclave. Selon Esther Le Cordier, du mouvement Thousand Madleens to Gaza, l'initiative est née en France avant de s'étendre à une vingtaine de pays, permettant de collecter environ 500 000 euros pour l'achat et la préparation des navires. Elle précise que la flottille repose sur une mobilisation citoyenne collective, ajoutant que les organisateurs ont mis l'accent sur la sécurité des

navires, les systèmes de communication, ainsi que la capacité à accueillir à la fois des marins expérimentés et des bénévoles sans expérience maritime. Elle décrit également cette mission comme s'inscrivant dans un projet plus large visant à mobiliser plus de 100 bateaux à travers la Méditerranée. De leur côté, les militants impliqués affirment vouloir attirer l'attention sur la situation humanitaire à Gaza et appeler les gouvernements à agir.

Ghislaine Kabouli, militante pro-palestinienne de la région parisienne, estime que l'initiative est à la fois humanitaire et politique, soulignant la nécessité de maintenir l'attention internationale sur la situation. Un autre activiste impliqué dans les préparatifs indique que la flottille cherche à mettre en lumière les évolutions en cours à Gaza et à mobiliser l'opinion publique par une action directe en mer. Maryam Hadjal, responsable de la communication pour l'association "Waves of Freedom France", précise que son groupe embarquera à bord du navire "Noor", qui signifie "lumière" en arabe. Elle ajoute que l'objectif de la mission est de livrer de l'aide et de maintenir la question de Gaza au cœur des débats politiques et médiatiques internationaux. Le départ depuis Marseille s'inscrit dans une flottille internationale plus large, avec des navires attendus notamment depuis l'Espagne, l'Italie et la Tunisie, portant le total à entre 100 et 200 bateaux. Cette initiative intervient dans un contexte de restrictions persistantes sur l'accès humanitaire à Gaza. L'ONU a indiqué le 30 mars que les points de passage vers l'enclave restent fermés et que les mouvements humanitaires sont

suspendus dans les zones où les forces israéliennes sont déployées. Selon les autorités palestiniennes, le conflit a causé des destructions massives, touchant la majorité des infrastructures civiles et faisant des dizaines de milliers de victimes, tandis que les coûts de reconstruction sont estimés par l'ONU à environ 70 milliards de dollars.

LE BILAN DE L'AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA S'ALOURDIT

L'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza a fait 72.289 martyrs et 172.043 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023, selon un nouveau bilan communiqué jeudi par les autorités sanitaires palestiniennes.

Trois blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 24 heures, a indiqué la même source, notant que de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 10 octobre dernier, 713 Palestiniens sont tombés en martyrs et 1.943 autres ont été blessés, tandis que les corps de 756 martyrs ont été récupérés, a ajouté la même source.

LIBAN

21 blessés lors d'une frappe sioniste au Sud-Liban

Le ministère de la Santé libanais fait état de 21 blessés suite aux frappes aériennes israéliennes sur Marakah et Al-Hawsh, dans le sud du Liban. Le ministre libanais de la Santé, Rakan Nasser Eldine, dans une interview accordée à RT, a fait état de plus de 95 attaques contre le secteur médical du pays. « Pour le moment, il y a 53 morts. Les ambulances, les centres de premiers soins et les hôpitaux sont visés. Le secteur médical est soumis à une pression non seulement en raison du déplacement important de la population, mais aussi en raison des frappes ciblées », a-t-il déclaré. Selon lui, le ministère libanais de la Santé a transmis le dossier au Conseil des ministres afin de déposer une plainte auprès des instances internationales contre les attaques israéliennes. « Nous nous sommes aussi adressés à des organisations de défense des droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la Santé. Nous avons répertorié toutes ces attaques contre le secteur médical. Nous continuons à surveiller les services, les hôpitaux et les établissements médicaux qui fonctionnent encore dans le sud. En ce moment, c'est notre priorité », a ajouté Rakan Nasser Eldine.

L'INCURSION DE L'ARMÉE SIONISTE AU LIBAN MET EN DANGER LES CASQUES BLEUS DE L'ONU, L'INDONÉSIE DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'Indonésie a averti samedi que l'incursion militaire israélienne en cours dans le sud du Liban met les Casques bleus de l'ONU en « danger prolongé », après une explosion ayant blessé trois membres indonésiens de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Dans une déclaration à Anadolu, le ministère indonésien des Affaires étrangères a exprimé sa « grave préoccupation » après l'explosion survenue vendredi à El Addaish, qui a fait trois blessés parmi les

personnels déployés au sein de la FINUL. Le ministère a précisé que cet incident constitue le troisième cas grave impliquant des soldats indonésiens en moins d'une semaine. « Les attaques ou incidents répétés de cette nature sont totalement inacceptables. Quelle que soit leur cause immédiate, ils soulignent la nécessité urgente de renforcer la protection des Casques bleus de l'ONU dans un environnement de plus en plus dangereux », a déclaré le ministère. Plus tôt cette semaine, trois Casques bleus indonésiens avaient également été tués et cinq autres blessés. Jakarta appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à traiter la situation en urgence et exhorte les pays contributeurs de troupes et de police à convoquer une réunion immédiate afin de renforcer les mesures de protection des forces déployées dans la région. La capitale indonésienne demande également

l'ouverture d'une enquête « approfondie, transparente et indépendante » sur l'explosion, afin d'identifier les responsables et d'en garantir la reddition de comptes. L'Indonésie souligne que la répétition de ces incidents met en évidence la détérioration des conditions de sécurité pour le personnel onusien dans le sud du Liban, où les tensions s'intensifient dans un contexte d'activité militaire continue dans la zone frontalière. Jakarta estime que les opérations militaires israéliennes en cours, ainsi que la volonté déclarée de maintenir une présence dans le sud du Liban, risquent de déstabiliser davantage la situation et d'exposer les Casques bleus à des menaces persistantes. « Cet incident est survenu dans le contexte de l'incursion israélienne en cours au Liban. Les opérations militaires continues d'Israël dans le sud du Liban, y compris les intentions

déclarées de maintenir une présence, risquent de déstabiliser davantage la situation et de placer les Casques bleus des Nations unies en danger prolongé », a souligné le gouvernement. L'Indonésie rappelle enfin que la sécurité et la protection des Casques bleus de l'ONU sont non négociables, et que toute atteinte à leur intégrité constitue une violation grave du droit international qui ne doit pas rester sans réponse. L'un des principaux contributeurs aux missions de maintien de la paix des Nations unies, l'Indonésie réaffirme son engagement en faveur des opérations internationales et qualifie la sécurité des Casques bleus de « non négociable ». Enfin, elle a exprimé ses souhaits de rétablissement rapide aux personnels blessés, tout en adressant sa solidarité aux victimes et à leurs familles, alors que les enquêtes se poursuivent.

FRAPPES AMÉRICANO-ISRAËLIENNES CONTRE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BOUSHEHR EN IRAN

Abbas Araghchi : « Les retombées radioactives toucheront les capitales du Golfe et non Téhéran »

Le ministre iranien des Affaires étrangères a déclaré hier, que « les retombées radioactives mettront fin à la vie dans les capitales du Conseil de coopération du Golfe (CCG), et non à Téhéran », au lendemain des frappes aériennes américano-israéliennes ayant touché la centrale nucléaire de Boushehr. « Rappelez-vous l'indignation occidentale face aux hostilités près de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia Nuclear Power Plant en Ukraine ? « Israël et les États-Unis ont déjà bombardé notre site de Boushehr à quatre reprises. Les retombées radioactives mettront fin à la vie dans les capitales du CCG, pas à Téhéran », a déclaré Abbas Araghchi via le réseau social américain X. Les attaques visant les installations pétrochimiques iraniennes révèlent également, selon lui, les « véritables objectifs » de ces opérations. Plus tôt dans la journée, des frappes américaines et israéliennes ont visé la centrale nucléaire de Boushehr, faisant une victime. Cette attaque intervient dans un contexte de fortes tensions régionales, depuis le lancement par les États-Unis et Israël d'une offensive conjointe contre l'Iran le 28 février, ayant causé plus de 1 340 morts à ce jour, dont l'ancien guide suprême

Ali Khamenei.

L'IRAN APPROUVE LE PASSAGE HUMANITAIRE DANS LE DÉTROIT D'ORMUZ

L'Iran a approuvé, hier, le passage des navires transportant des biens humanitaires et essentiels à travers le détroit d'Ormuz, selon une lettre émanant du bureau de développement commercial du ministère de l'Agriculture, a rapporté l'agence semi-officielle Tasnim. Soutenue par le gouvernement et les forces armées, cette directive autorise les navires transportant des biens essentiels ainsi que des aliments pour bétail à franchir le détroit, sous réserve du respect de protocoles spécifiques, précise le rapport. À la suite de cette approbation, les associations professionnelles ont informé leurs entreprises membres qu'elles pouvaient reprendre l'envoi de cargaisons vers les ports du sud de l'Iran, après la levée des restrictions précédentes, ajoute la même source.

Enfin, l'Iran a également restreint la circulation des navires dans le détroit d'Ormuz.

L'AMYOTROPHIE SPINALE INFANTILE EN ALGÉRIE

L'urgence d'un diagnostic précoce

En Algérie, des experts tirent la sonnette d'alarme sur l'Amyotrophie Spinale (SMA), une pathologie génétique rare mais dévastatrice, où le diagnostic précoce est l'unique rempart contre la paralysie.



Cette maladie génétique neuromusculaire s'attaque aux motoneurones, ces cellules nerveuses qui commandent les muscles.

Qu'est-ce que l'Amyotrophie Spinale ?

L'Amyotrophie Spinale est une maladie génétique qui se manifeste sous quatre formes de sévérité variable, le Type 1 étant le plus redoutable. Cette forme touche le nouveau-né et le jeune nourrisson qui, sans intervention, voient leur espérance de vie limitée à deux ans en moyenne.

LES CONSÉQUENCES DE LA MALADIE

Les conséquences de cette maladie sont énormes : familles

éclatées, divorces, familles dans le désarroi total, en plus des impacts économiques (radios et séances de kiné chères, corset...). On stabilise la maladie mais on ne la guérit pas en tentant d'éviter les complications orthopédiques.

L'URGENCE D'UN PROGRAMME DE DÉPISTAGE NÉONATAL

Le Pr Siham Hellal, cheffe d'unité au laboratoire de Biochimie au CHU Mustapha Bacha, insiste sur l'urgence d'un programme de dépistage néonatal (systématique dès la naissance). L'exemple français montre que pour 700 000 naissances (environ 70 cas de SMA par an), un dépistage précoce permet une

économie de 230 millions d'euros par an en frais de santé (hospitalisations, ventilations, rééducation).

LES AXES DE LA STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE

Le Pr Mekki, chef de service pédiatrie CHU Hussein Dey (Alger), préconise une stratégie articulée autour de quatre axes majeurs :

1. La formation : cibler la première ligne, intégrer des modules spécifiques sur la SMA et les maladies neuromusculaires dans le cursus de graduation, de post-graduation (résidents en pédiatrie et neurologie) et via la formation médicale continue (FMC).

2. Le dépistage : renforcer les capacités biologiques (Laboratoires) et l'organisation des soins (Centres de référence).

3. La prise en charge : stabiliser la maladie et éviter les complications orthopédiques.

4. La sensibilisation : sensibiliser les familles et les professionnels de santé sur les risques de la consanguinité et les signes précoces de la maladie.

L'Amyotrophie Spinale est une maladie grave qui nécessite un diagnostic précoce et une prise en charge adaptée. Les experts appellent à la mise en place d'un programme de dépistage néonatal et à la sensibilisation des familles et des professionnels de santé pour lutter contre cette maladie.

Que manger en cas d'intolérance au gluten ?

Les personnes allergiques au gluten le savent : cette protéine se cache un peu partout, notamment dans les produits industriels. Pour ne pas se faire avoir, il est conseillé de bien lire les étiquettes des différents produits.

Cependant, il est possible de consommer de nombreux aliments bruts, sans modération. Découvrez lesquels.

LE GLUTEN : QU'EST-CE QUE C'EST ?

On entend le terme « gluten » assez souvent, mais de quoi s'agit-il exactement ? Cette notion est utilisée pour désigner un groupe de protéines appartenant à la famille des prolamines et des gluténines. On en trouve dans le blé, le seigle et l'orge.

Le gluten ne présente aucun danger pour les personnes qui ne souffrent pas de maladie cœliaque, d'allergie au blé ou de troubles liés au gluten. Cependant, certaines personnes y sont sensibles et peuvent développer des réactions allergiques.

POUR ÉVITER LE GLUTEN, IL EST CONSEILLÉ DE :

Lire les étiquettes des produits alimentaires. Les sources de gluten font l'objet d'une déclaration sur les étiquettes ;

Éviter les produits dont la liste des ingrédients n'est pas fournie ;

Privilégier les produits qui portent l'inscription « sans gluten ».

Mais n'ayez crainte, il est tout à fait possible d'avoir une alimentation sans gluten, assez facilement, et sans se priver.

DE NOMBREUX PRODUITS CONSOMMABLES PAR LES INTOLÉRANTS AU GLUTEN

Si vous êtes intolérant au gluten, il existe des dizaines d'aliments que vous pouvez manger sans crainte. Comme :

Les céréales, graines, tubercules et féculents comme le maïs, le riz, le soja, la pomme de terre, le millet, le sésame, le quinoa, les topinambours, les châtaignes, le sésame... ;

Les produits laitiers et les protéines animales comme le lait frais ou stérilisé, le concentré, le lait en poudre mais aussi les yaourts, les fromages blancs, les viandes et volailles, les abats...

LES LÉGUMES ET FRUITS FRAIS : TOUS !

Les légumineuses comme les petits pois, les haricots secs, les lentilles, les pois cassés, les fèves, les pois chiches...

Si vous devez changer de régime alimentaire à cause du gluten, il est recommandé de se faire accompagner par un nutritionniste ou un médecin généraliste.

Quels sont les risques pour les yeux en l'absence de lunettes ?

Ne pas porter ses lunettes lorsque l'on en a besoin peut sembler anodin, mais cela peut avoir des conséquences graves sur notre santé visuelle à long terme. Alors quels sont les risques pour les yeux sans lunettes de vue ?

LES RISQUES POUR LA SANTÉ OCULAIRE SANS LUNETTES ADAPTÉES

Ne pas porter de lunettes lorsque l'on a besoin de correction peut parfois avoir des séquelles irréversibles. Il existe plusieurs maladies liées à la vision et peuvent s'aggraver avec le temps. Même si la vision s'altère avec le vieillissement, de nombreuses personnes souffrent d'une mauvaise vision. Lorsque les affections sont prises en charges le plus tôt possible, elles peuvent être maîtrisées, stabilisées et parfois même s'améliorer pour retrouver une meilleure acuité visuelle. Les maladies les plus communes sont :

La myopie qui se caractérise par une vision floue de loin. Au niveau mondial, la myopie non corrigée est la principale cause de déficience de la vision.

L'hypermétropie se caractérise par une difficulté à ajuster la vision pour se concentrer sur des objets situés à proximité. Cependant, cette condition peut également entraîner une perception moins nette de loin.

L'astigmatisme se traduit par une vision déformée ou floue, principalement en raison d'une cornée de forme irrégulière.

Quant à la presbytie, c'est une affection liée à l'âge qui affecte la vision de près. Elle peut engendrer un inconfort dans la qualité de vie et parfois mettre en danger les personnes qui en souffrent.

L'IMPACT SUR LA QUALITÉ DE VIE SANS LUNETTES

Lorsqu'on ne porte pas ses lunettes alors qu'on en a besoin, cela peut avoir un impact significatif sur la qualité de vie et la sécurité. La fatigue oculaire est l'un des premiers symptômes ressentis, pouvant entraîner des maux de tête, des douleurs cervicales et même des nausées. À long terme, une vision floue non corrigée peut perturber les activités quotidiennes telles que la lecture, l'écriture, l'utilisation d'ordinateurs ou la pratique sportive, ce qui peut avoir des répercussions sur le bien-être global.

Sur la route, des problèmes de vision peuvent compromettre la sécurité routière en perturbant la perception des distances et des profondeurs, ce qui rend la lecture des panneaux et la conduite plus difficile. En somme, négliger le port des lunettes peut non seulement causer des inconforts immédiats, mais aussi compromettre la sécurité et la qualité de vie à long terme.

Par ailleurs, en France, on estime que 20 % des enfants sont atteints d'un trouble visuel. Une correction prise en charge à temps pourrait permettre d'éviter une baisse de l'acuité visuelle à l'âge adulte. Le champ de vision continue d'évoluer jusqu'à 12 ans et les yeux continuent de grandir jusqu'à l'âge adulte. Il est donc important de faire contrôler fréquemment la vue de votre enfant.

LES SIGNES QUI DÉMONTRENT UN BESOIN DE CORRECTION OPTIQUE

Certains indices indiquent la nécessité d'une correction optique. Il est fortement

recommandé de réaliser un examen ophtalmologique tous les 5 ans et parfois plus tôt dans certains cas :

Une perturbation de la vision : celle-ci peut se traduire par des difficultés à percevoir clairement les objets éloignés ou rapprochés. Des vertiges, des étourdissements, des maux de tête ou des nausées peuvent également survenir.

Une fatigue des yeux peut s'installer après de longues sessions de lecture ou d'utilisation de dispositifs numériques sans correction visuelle appropriée.

Voir les objets en double peut être le signe d'une diplopie oculaire. Il existe plusieurs types de vision double, qui peuvent indiquer un problème au niveau de l'œil ou une affection plus sérieuse.

Certaines personnes éprouvent des difficultés à voir clairement la nuit, en particulier lorsqu'elles sont au volant d'un véhicule. L'utilisation de lunettes peut permettre d'améliorer la capacité à conduire de nuit.

L'habitude de se frotter les yeux régulièrement peut être indicative de problèmes de vision. Cette pratique peut mener à une fatigue oculaire et, si elle n'est pas traitée, contribuer à des problèmes de santé oculaire à long terme ou à des lésions.

Une vision compromise peut provoquer un larmoiement important des yeux.

La santé visuelle est un aspect crucial du bien-être global. Ne pas porter de lunettes lorsque l'on en a besoin peut entraîner des complications sérieuses. Les troubles de la vision peuvent perturber nos activités quotidiennes. Il est donc recommandé de consulter un ophtalmologue tous les 5 ans et dès l'instant qu'un signe anormal se présente.



Selection du jour



20h10

Super Mario Bros, le film

Réalisateur : Aaron Horvath, Michael Jelenic

Alors qu'ils réparent une canalisation souterraine à New York, Mario et son frère, Luigi, tous deux plombiers sont aspirés dans des tunnels. Mario est téléporté au Royaume Champignon tandis que Luigi se retrouve au Pays Noir. Mario fait la rencontre de la princesse Peach, une courageuse guerrière tandis que Luigi est capturé par les soldats de Bowser, un tyran follement amoureux de Peach. Mario va s'allier à l'armée champignons pour sauver son frère.



20h05

Spartacus

Avec Kirk Douglas, Peter Ustinov, Laurence Olivier, Tony Curtis, Jean Simmons, Charles Laughton, John Gavin, Nina Foch, Herbert Lom, John Ireland, John Dall, Joanna Barnes, Harold J. Stone, Woody Strode, Peter Brocco

Dans l'empire romain, en 69 avant Jésus-Christ, une révolte de gladiateurs a lieu dans l'école de Capoue dirigée par Batiatus. Un esclave de Thrace, Spartacus, en a pris la tête. Aimé par Varinia, entouré d'amis fidèles, comme Antonius, Spartacus et son armée se replient sur les flancs du Vésuve. Envoyé pour les attaquer, la garnison de Rome, commandée par Glabrus, est décimée par l'armée des esclaves. A Rome, les événements inquiètent le Sénat. Des centaines d'esclaves s'enfuient chaque jour pour retrouver les insurgés. Un seul homme peut désormais prendre la direction d'une armée puissante pour les vaincre : Crassus. Mais il réclame le pouvoir absolu pour prix des services.



20h10

La famille Béliet

Avec Louane Emera, Karine Viard, François Damiens, Eric Elmosnino, Roxane Duran, Ilian Bergala, Luca Gelberg, Stéphane Wojtowicz, Bruno Gomila, Jérôme Kircher, Clémence Lassalas, Mar Sodupe, Manuel Weber

Dans la famille Béliet, agriculteurs en Normandie, seule Paula, lycéenne, n'est pas née sourde et muette. Ses parents et son frère cadet le sont, et il incombe à Paula la gestion de nombreuses tâches administratives de l'exploitation agricole familiale. Le jour de la rentrée scolaire, Paula retrouve sa meilleure amie, Mathilde, et croise le regard du séduisant Gabriel, fraîchement arrivé de Paris.



20h10

Mystères au paradis

Avec Kris Marshall, Sally Bretton, Zahra Ahmadi, Dylan Llewellyn, Felicity Montagu, Melina Sinadinou, Jamie Bamber, Barbara Flynn

Le corps d'un homme est repêché dans le fleuve au volant de sa voiture. Le fleuve marquant la frontière entre le Devon et les Cornouailles, les polices des deux comtés se disputent l'affaire. La rivalité est d'autant plus forte que pour l'inspecteur Tremayne, l'homologue de Humphrey, il s'agit indéniablement d'un accident de la route, alors que pour Humphrey, les circonstances du décès ne sont pas claires.



20h10

Zone interdite

Présenté par : Ophélie Meunier

Plages de sable blanc, mer turquoise et soleil toute l'année... qui n'a jamais rêvé de vivre sur une île paradisiaque ? Ces Français, eux, en ont fait leur quotidien. De l'île Maurice à la Thaïlande, en passant par les Philippines et Zanzibar, en famille ou entre amis, ils ont fait le pari fou de tout recommencer : nouveau chez-soi, nouveau métier, nouvelle culture... Durant un an, les caméras de «Zone interdite» les ont accompagnés dans cette grande aventure qui leur réserve bien des péripéties. Jessy, 28 ans, son frère Mathis, 23 ans, et leur ami Lucas, 28 ans, ont quitté leur conciergerie de luxe à Antibes (Alpes-Maritimes) pour reprendre un restaurant à Koh Samui.



20h25

La chambre des merveilles

Avec Alexandra Lamy, Maria Fernanda Cândido, Muriel Robin, Xavier Lacaille, Rafi Pitts, Martine Schambacher, Hugo Questel, Carima Amarouche, Eye Haidara, Marcel Gitard

Thelma est une maman célibataire obnubilée par son travail dans une entreprise de cosmétiques. Un jour, alors qu'elle se promène avec Louis, son fils, elle reçoit un énième coup de fil professionnel, ce qui a le don d'exaspérer Louis, qui s'éloigne avec son skateboard. Ces quelques secondes d'inattention suffisent pour que Louis soit percuté par un véhicule. Il est transporté à l'hôpital dans un état grave.

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues
Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr
Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

270 LA FRANCE annonce un surplus fiscal de 270 millions d'euros en mars lié au prix du carburant.

MALGRÉ LES CHOCS MONDIAUX

L'Afrique maintient sa dynamique de croissance

A lors que l'incertitude mondiale s'accroît, que les routes commerciales se redessinent et que les tensions géopolitiques s'intensifient, l'Afrique parvient à maintenir son élan économique avec une résilience notable.

Malgré un lourd endettement et des risques climatiques croissants, les perspectives du continent montrent que la croissance n'est plus concentrée dans quelques grandes économies, mais qu'elle s'étend désormais sur une vaste zone allant de l'Afrique subsaharienne à l'Afrique du Nord. L'Algérie enregistre, ces dernières années, une dynamique de croissance économique solide qui s'inscrit dans un mouvement plus large observé dans plusieurs pays africains. Cette performance s'explique en partie par une stratégie de relance et d'accompagnement de l'économie réelle, combinant encouragement des PME, attraction des investissements directs étrangers (IDE) et orientation des investissements vers des secteurs à fort potentiel. Dans ce cadre, les initiatives visant à soutenir les PME algériennes jouent un rôle déterminant, notamment pour renforcer la production locale, développer la valeur ajoutée et favoriser l'emploi. Parallèlement, la présence d'IDE venant investir dans des domaines variés — des énergies fossiles aux énergies renouvelables, en passant par l'automobile — contribue à moderniser les capacités industrielles et à accélérer la transformation économique du pays.

Cette dynamique est également alimentée par le secteur agricole, considéré comme un levier clé de croissance et de sécurité alimentaire. Les projets structurants, à l'image du méga-projet qatari et des initiatives telles que BALADNA, ainsi que le développement de nouvelles filières, illustrent la capacité de l'Algérie à s'appuyer sur des partenariats stratégiques et sur des investissements de grande ampleur. À cela s'ajoute la culture de l'agriculture stratégique, notamment à travers des projets italiens menés dans la wilaya de Timimoun, qui participent au renforcement de la productivité et à la consolidation des chaînes de valeur. Ainsi, la trajectoire de croissance algérienne repose non seulement sur l'agriculture et les ressources naturelles, mais aussi sur des efforts d'investissement publics soutenus, le développement des réseaux logis-

tiques et la numérisation des services. À terme, cette dynamique pourrait ouvrir la voie à la création d'un « corridor de prospérité » susceptible de s'étendre aux pays voisins, en renforçant les échanges régionaux et la coopération économique.

Cette tendance trouve un écho en Afrique du Nord, où l'économie se reconstruit progressivement après la pandémie. Les politiques mises en œuvre privilégient notamment des secteurs comme le tourisme et l'énergie, permettant d'accélérer la reprise et de consolider les bases d'une croissance plus durable.

Selon des informations compilées par un correspondant de l'Agence Anadolu à partir du rapport 2026 de la Banque africaine de développement sur la performance macroéconomique et les perspectives en Afrique, l'économie du continent continue de faire preuve de résilience, tout en cherchant à transformer son potentiel en croissance dans un contexte de resserrement financier mondial. De plus en plus multidimensionnelle, la dynamique économique africaine se déploie à travers plusieurs secteurs et régions. Aujourd'hui, 12 pays africains figurent parmi les économies à la croissance la plus rapide au monde, confirmant ainsi le rôle croissant du continent dans l'économie mondiale.

POTENTIEL DE CRÉATION DE « CORRIDORS DE PROSPÉRITÉ » RÉGIONAUX

En analysant la carte de la croissance du continent, l'Afrique de l'Est conserve sa position de leader en 2025 avec un taux de croissance de 6,4 %.

Portée par des pays comme l'Éthiopie, le Rwanda et la Tanzanie, cette dynamique repose non seulement sur l'agriculture et les matières premières, mais aussi sur de lourds investissements publics, le développement des réseaux logistiques et la numérisation du secteur des services. Cette dynamique économique pourrait, à terme, favoriser la création d'un « corridor de prospérité » s'étendant aux pays voisins.

En Afrique du Nord, la tendance est plutôt à la reprise après la pandémie, soutenue par des stratégies ciblées dans le tourisme et l'énergie. Au Maroc et en Égypte, les recettes touristiques ainsi que la diversification du secteur des services apparaissent comme des leviers majeurs

de réduction de la vulnérabilité économique régionale.

En Afrique de l'Ouest, des pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Sénégal maintiennent leur dynamisme grâce à des projets d'infrastructures et de nouveaux investissements dans l'énergie.

Par ailleurs, les projets liés aux hydrocarbures et aux énergies renouvelables qui émergent sur le continent contribuent non seulement à accroître la production locale, mais aussi à renforcer l'attractivité de la région pour les investisseurs internationaux.

UNE CROISSANCE DE 7 % JUGÉE NÉCESSAIRE POUR UNE TRANSFORMATION SOCIALE RÉELLE

Les analystes économiques prévoient une croissance du PIB africain de 4,2 % en 2025 à 4,3 % en 2026. Cette progression, modérée mais régulière, serait principalement soutenue par la consommation intérieure. L'assouplissement progressif des politiques monétaires dans certains pays et la baisse des pressions inflationnistes ont relancé les dépenses des ménages.

Les projets d'infrastructures reportés pendant la pandémie sont désormais progressivement relancés, entraînant une légère amélioration du marché de l'emploi. Selon les données de la Banque africaine de développement, 24 pays africains devraient dépasser une croissance de 5 % en 2025.

Cette évolution confirme la fin du récit d'une croissance portée uniquement par quelques économies « locomotives », au profit d'une dynamique plus large et plus diversifiée. Cependant, la question centrale demeure : ces niveaux de croissance suffisent-ils à réduire la pauvreté et à créer des emplois de qualité pour des millions de jeunes ?

Les experts estiment ainsi qu'un taux de croissance d'environ 7 % serait nécessaire à l'échelle du continent pour assurer une véritable transformation sociale.

LES ÉCONOMIES AFRICAINES LES PLUS DYNAMIQUES

Parmi les économies africaines à la plus forte croissance en 2025 figurent le Soudan du Sud, le Sénégal, l'Ouganda, le Rwanda et le Niger.

En Afrique de l'Est, l'Éthiopie, le Rwanda et l'Ouganda ont contribué à une croissance régionale de 6,4 %, tandis qu'en Afrique de l'Ouest, le



Sénégal et le Niger affichent de solides performances grâce aux investissements dans les infrastructures et les services. En revanche, certaines économies enregistrent une croissance plus limitée.

L'Afrique du Sud, en particulier, reste en dessous de la moyenne continentale avec une croissance du PIB de seulement 1,1 % en 2025.

Ce tableau illustre une réalité désormais claire : la croissance africaine n'est plus concentrée dans un petit nombre de pays, mais répartie à travers plusieurs régions, à des rythmes différents.

DETTE PUBLIQUE SUPÉRIEURE À 1 800 MILLIARDS DE DOLLARS ET INFLATION ATTENDUE EN BAISSÉ

Malgré cette dynamique positive, le lourd endettement du continent et les chocs climatiques restent des facteurs de risque majeurs.

La dette publique totale de l'Afrique a dépassé 1 800 milliards de dollars. Les emprunts contractés pour financer les infrastructures, combinés à la hausse des taux d'intérêt mondiaux, pèsent lourdement sur les capacités de remboursement de nombreux pays. Cependant, des mesures de discipline budgétaire et des réformes visant à améliorer les recettes publiques montrent des signes de stabilisation partielle des ratios d'endettement dans certains États. La crise climatique constitue également un risque devenu structurel pour les économies africaines. Sécheresses, inondations soudaines et perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentaires affectent rapidement les économies dépendantes de l'agriculture.

Les fluctuations des prix de l'énergie compliquent également la

maîtrise de l'inflation. Le rapport prévoit une baisse de l'inflation moyenne à 10,3 % en 2026, même si les progrès varieront selon les pays, avec une inflation alimentaire toujours élevée dans certaines régions.

UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE PEUT-ELLE DEVENIR UN MODÈLE DE PROSPÉRITÉ SOCIALE ?

Selon les experts, la période 2026 et au-delà doit marquer non seulement une phase de croissance chiffrée, mais aussi une transformation qualitative de l'économie africaine.

Ils soulignent que l'industrialisation et la diversification de la production sont essentielles pour transformer cette dynamique en modèle de développement durable.

Dans ce contexte, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est considérée comme l'un des principaux leviers stratégiques du continent.

Le renforcement du commerce intra-africain, la transition des exportations de matières premières vers des produits à plus forte valeur ajoutée et le développement des infrastructures fiscales numériques pourraient renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs externes.

Malgré les fractures du système mondial et les défis structurels, les économies africaines continuent de démontrer leur capacité de croissance en 2026. Mais le véritable enjeu reste de savoir si cette croissance pourra se traduire par une amélioration concrète des conditions de vie et des opportunités pour les jeunes. Les experts estiment que le défi majeur de la prochaine décennie sera de transformer cette dynamique économique en un modèle social plus équilibré et inclusif.

R. I.

Post scriptum

Par B. Chellali

Algérie-Belgique : un partenariat gagnant-gagnant

Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a effectué une visite en Belgique, où il a rencontré son homologue belge, Maxime Prévot, pour discuter du renforcement des relations bilatérales et des grandes crises internationales. Lors de leur entretien, les deux ministres ont souligné l'importance de la coopération entre les deux pays et ont identifié des domaines de collaboration potentiels, notamment dans les secteurs de l'énergie, de la santé et de la sécurité. La visite a été marquée par la signature de deux accords importants : un accord de réadmission, qui facilite le

retour des citoyens algériens en Algérie, et un accord d'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service, qui simplifie les procédures de voyage pour les diplomates et les fonctionnaires algériens.

Les deux ministres ont également discuté des grandes crises internationales, notamment la situation au Moyen-Orient, la question israélo-palestinienne et la crise en Ukraine. Le ministre belge a souligné l'importance de la résolution pacifique des conflits et a appelé à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Il a également réaffir-

mé le soutien de la Belgique à la solution à deux États pour la question israélo-palestinienne.

La coopération régionale a également été au centre des discussions, notamment en Afrique du Nord et au Sahel. Le ministre algérien a souligné l'importance de la stabilité dans la région et a appelé à un soutien accru à la lutte contre le terrorisme. La visite du ministre algérien des Affaires étrangères en Belgique a été un succès, avec la signature de deux accords importants et des discussions fructueuses sur les relations bilatérales et les crises inter-

nationales. Les deux pays ont réaffirmé leur engagement à renforcer leur coopération et à travailler ensemble pour relever les défis régionaux et mondiaux. Comme l'a souligné le ministre belge, "l'Algérie et la Belgique ne sont pas voisines sur la carte, mais dans un monde où les crises se multiplient et où les alliances se recomposent, nous sommes plus proches qu'on ne le croit. Proches par nos intérêts, proches par nos défis, proches par notre conviction commune que le dialogue prime toujours sur la force."

B. C.